



LES CONSEILLERS À LA TABLE RONDE BELGO-CONGOLAISE

[Jacques Brassinne](#)

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

1989/38 n° 1263-1264 | pages 1 à 62

ISSN 0008-9664

DOI 10.3917/cris.1263.0001

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1989-38-page-1.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les conseillers à la Table ronde belgo-congolaise

Jacques Brassinne

Introduction	3
1. Les délégations congolaises	4
2. Les conseillers des délégations congolaises	12
Conclusions	59

Introduction

Dans le processus de décolonisation du Congo belge, l'organisation de la Table ronde ainsi que la transposition ultérieure des résolutions qui y furent prises en une loi fondamentale, marquèrent une étape décisive et irréversible.

Cette dernière s'inscrivit dans le cadre tracé par le message du Roi Baudouin du 13 janvier 1959 qui confirmait la volonté de la Belgique "de conduire, sans attermolements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix".

L'idée de convoquer une conférence belgo-congolaise à Bruxelles se précisa dans le courant de l'automne 1959, notamment sous la pression des socialistes qui étaient alors dans l'opposition.

Il ne s'agit pas ici de retracer en détail le processus de décision et le déroulement des travaux de la Table ronde, ni d'analyser les influences exercées, dans l'accession du Congo à l'indépendance, par des groupes et des institutions tels que les groupes financiers, l'Eglise catholique ou l'administration belge (1); mais, en dehors de ce jeu de structures, d'observer comment a pu jouer, ponctuellement, l'influence de certaines personnes : les conseillers officiels et officieux des délégations congolaises à la conférence de la Table ronde. Resituer cette influence ne peut se faire qu'en fonction d'une information qui nous est transmise principalement par les témoignages de personnes, qui souvent sont celles dont on essaye d'évaluer l'action.

(1) Voir à cet égard notamment, Congo, 1959. Documents belges et africains, Editions du CRISP; Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, Congo 1960, Editions du CRISP; La décision politique en Belgique, sous la direction de J. Ladrière, J. Meynaud, F. Perin, Cahiers de la Fondation nationale de sciences politiques, Paris, 1965.

1. Les délégations congolaises

LA REPRESENTATION ET LA REPRESENTATIVITE DES PARTIS ET GROUPES

La question de la représentation congolaise à la conférence de la Table ronde belgo-congolaise et celle de la répartition des mandats se posèrent très rapidement.

A Léopoldville, le ministre belge du Congo et du Ruanda Urundi, Auguste De Schrijver (2), déclara en novembre 1959 que le Congo pourrait être représenté par une "dizaine ou une quinzaine d'hommes, absolument valables ... désignés par leurs pairs" (3).

Après avoir rencontré des représentants des partis congolais du Cartel (groupant l'Abako, le PSA et le MNC-Kalonji), A. De Schrijver proposa, le 16 décembre à la Chambre des représentants, que "des porte-parole des partis reconnus comme importants", même s'ils n'avaient pas participé aux élections communales et territoriales de décembre 1959, puissent figurer parmi les délégués congolais.

La "représentativité" des participants congolais et la répartition des mandats entre eux à la Table ronde allaient amener le gouvernement belge à définir des critères à ce propos, qui suscitèrent nombre de réactions. Le gouvernement belge entendait se baser sur les poids électoraux des partis tels qu'ils apparaissaient à l'issue du scrutin de décembre 1959. Cependant, il s'agissait d'élections communales et territoriales où les résultats de listes ethniques à assise locale étaient importants et qui ne permettaient guère d'extrapolation nationale ou provinciale. De plus, ces élections avaient été contestées par certains

(2) Ancien président du Parti social-chrétien (encore unitaire), A. De Schrijver succéda le 3 septembre 1959 à Maurice Van Hemelrijck, démissionnaire.

(3) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1960, p. 19.

partis qui s'étaient abstenus de s'y présenter. D'autres, comme le MNC-Lumumba et le Cerea, en contestaient les résultats.

Face à une telle situation, A. De Schrijver envisagea d'augmenter le nombre des délégués congolais en accordant une représentation à des intérêts locaux ou coutumiers. La question de la représentation respective du Cartel et du Parti national du progrès constitua une autre pierre d'achoppement.

A. De Schrijver proposa, le 18 janvier - la date de la Table ronde avait été fixée au 20 - que 43 mandats effectifs soient réservés aux délégations congolaises, que le nombre des délégués du Cartel et celui du Parti national du progrès soient identiques et qu'une représentation des chefs coutumiers soit prévue. La constitution, le 19 janvier, d'un front commun des délégations congolaises - qui mit comme préalable l'obtention d'un accord sur la nature de la Table ronde - renvoya au second plan les difficultés rencontrées dans la répartition des sièges entre les délégations congolaises. Ces dernières acceptèrent la répartition proposée par le ministre belge, à savoir :

- le Cartel : 11 membres dont 3 Abako, 2 MNC-Kalonji, 3 PSA, 1 Parti du peuple, 1 FGC et 1 Abazi;
- le PNP : 11 membres;
- le Cerea : 1 membre;
- le MNC-Lumumba : 2 membres (porté à 3 en cours de conférence);
- la Conakat : 2 membres;
- l'Assoreco (PUNA) : 1 membre;
- l'Alliance rurale progressiste (Kivu) : 2 membres;
- le Cartel Balubakat-Fédéka-Atcar : 1 membre;
- l'Union congolaise : 1 membre;
- la délégation des chefs coutumiers : 11 membres dont 3 de l'Equateur, 2 de la Province orientale, 2 du Kivu, 2 du Katanga, 1 du Kasai et 1 du district du lac Léopold II;
- l'Union Mongo : 1 membre.

Les délégations comptaient autant de suppléants que de membres effectifs, certaines même dépassaient ce nombre car ils étaient nombreux à vouloir participer à la conférence. Comme l'observa l'éditorialiste du Pourquoi Pas ?, "il n'est pas un Congolais qui ne soit convaincu que cette "table" est l'ultime étape et que seuls ceux qui y seront conviés seront les dirigeants du Congo de demain" (4).

(4) Pourquoi Pas ?, 15 janvier 1960, p. 18.

Du côté belge, les délégations étaient composées de représentants (sénateurs et députés) des trois principaux partis politiques (PSC, PSB et Parti Libéral); le Parti socialiste belge ayant annoncé sa décision de participer à la Table ronde le 11 janvier 1960. La présidence des travaux de la Table ronde fut confiée par le gouvernement belge à Albert Lilar, "vice-président du conseil" (libéral). Deux autres membres du gouvernement de l'époque jouèrent un rôle important, A. De Schrijver et Raymond Scheyven, ce dernier était ministre social-chrétien sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi depuis le 17 novembre 1959.

LES DELEGATIONS CONGOLAISES

Des délégations de seize partis participèrent aux travaux de la Table ronde. Six partis se présentèrent en cartel. L'Union Mongo a été créée par Justin Bomboko, à la veille de la Table ronde.

Le Cartel

Le Cartel était composé des partis suivants :

- L'Alliance des Bakongo - Abako

Créée en 1950, il s'agissait d'une association ethnique (5) ayant des objectifs culturels qui regroupait les ressortissants du Bas-Congo. Optant pour l'émancipation politique en août 1956, ce parti remporta 133 des 170 sièges aux élections communales de Léopoldville en décembre 1957. Il prônait le fédéralisme et la présidence en était assumée par Joseph Kasavubu. En octobre 1958, il réclama "la proclamation de l'indépendance du Congo". Après les émeutes du 4 janvier 1959, certains de ses dirigeants, Joseph-Pierre Hubin, Arthur Pinzi et Gaston Diomi, furent emprisonnés (6). En août 1959, l'Abako décréta la non-coopération avec l'administration coloniale et boycotta les élections de décembre.

(5) Au départ, il s'agissait de l'Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et la diffusion de la langue kikongo. Voir Abako 1959-1960. Documents, CRISP, 1962.

(6) Colonel Vandewalle et J. Brassinne, Les rapports secrets de la Sûreté congolaise, 1959-1960, Editions Arts et Voyages, 1973, Tome I, p. 63.

Après la conférence, ce parti se divisa en deux ailes : l'aile Joseph Kasavubu et l'aile Daniel Kanza (Alliance congolaise).

- Le Mouvement national congolais
 - tendance Kalonji - MNC-Kalonji

A l'époque de sa création à Léopoldville le 10 octobre 1958, le Mouvement national congolais était partisan de l'unité congolaise, il élaborait un programme d'émancipation du Congo. Parti supra-ethnique, il s'opposait à la tendance visant à la balkanisation du pays. Le MNC fut le promoteur, avec l'Union congolaise, du congrès des partis congolais qui se tint à Luluabourg du 7 au 12 avril 1959. En mai 1959, le MNC publia son programme sur l'avenir du Congo. Une scission intervint en juillet 1959 entre les tendances Lumumba (unitariste) et Kalonji-Ileo-Ngalula-Adoula (fédéraliste). La présidence de la dissidence MNC-Kalonji était assumée par Albert Kalonji, et sa clientèle électorale était composée en grande partie de Baluba du Kasai.

Avec le PSA, le MNC-Kalonji s'opposa à la participation aux élections de décembre 1959.

- Le Parti solidaire africain - PSA

Il fut fondé en avril 1959 à Léopoldville par des anciens étudiants du Kwango et du Kwilu (7). Ce parti se rallia aux thèses fédéralistes de l'Abako dès l'été 1959. Au départ, il était unitariste. Il ne participa pas aux élections de décembre 1959. Il préconisait la création de six républiques à partir des provinces existantes. Son président était Antoine Gizenga qui était à Moscou au moment de l'ouverture de la Table ronde. Son leader à la conférence était Cléophas Kamitatu, ancien séminariste de Kikwit converti au socialisme.

- Le Parti du Peuple

Il fut fondé en août 1959 au départ de l'Action socialiste qui était un des premiers partis politiques créés en décembre 1957. A l'origine, il ne fut pas soutenu par le Parti socialiste belge ni par la FGTB, mais cette situation allait évoluer au cours de l'année 1959. Devenu fédéraliste, ce parti s'opposa aux élections

(7) Herbert Weiss et Benoît Verhaegen, Le Parti solidaire africain - PSA, Documents 1959-1960, CRISP, 1963.

de décembre 1959. Il était membre du cartel fédéraliste Abako-MNC-Kalonji-PSA depuis décembre 1959. Son président était Alphonse Nguvulu, son animateur Tony Nzati-Mandungu.

- La Fédération générale du Congo - FGC

La Fédération générale du Congo se fit connaître à l'extérieur, à la fin de 1959, par son adhésion au cartel Abako-PSA-MNC-Kalonji. A la fois fédéraliste, violemment anti-séparatiste et idéologiquement apparentée au Parti du peuple, la FGC n'a joué qu'un rôle mineur. Son président était Henri-Bosco Kasongo, fonctionnaire du département des Finances.

- L'Alliance des Bayanzi - ABAZI

Rassemblant les Bayanzi de la province de Léopoldville, il était présidé par Gaston Midu. Ce parti ethnique s'opposait principalement aux Bamboma de Banningville.

Le Parti national du progrès - PNP

Fondé à Coquilhatville en novembre 1959, le PNP se définissait comme un cartel de partis locaux, de chefs coutumiers et en général de tous les "modérés", comme un rassemblement de partis "non-extrémistes"; il était considéré comme bénéficiant de l'appui de l'administration belge. Son président était Paul Bolya, assistant médical. Favorable aux autorités coutumières, il s'opposait au fédéralisme, avant de s'y rallier fin 1959.

Le Centre de regroupement africain - CEREA

Fondé à Bukavu le 23 août 1958, ce parti était en opposition avec le Rassemblement congolais (des colons) du Kivu dont il demandait la dissolution. Il était partisan de l'indépendance du Congo dans l'unité. Ses leaders étaient Anicet Kashamura, Marcel Bisukiro et Jean-Chrysostome Weregemere.

Le Cerea était le parti le plus ancien et le mieux organisé du Kivu. Après la Table ronde politique, des dissensions éclatèrent et le Cerea se fractionna en trois ailes.

Le Mouvement national congolais - tendance Lumumba - MNC-Lumumba

Le MNC-Lumumba est issu de la scission intervenue en juillet 1959 au sein du Mouvement national congolais (voir ci-dessus). La tendance Lumumba, au contraire de la tendance MNC-Kalonji, était unitariste. Elle était dirigée par Patrice Lumumba.

En décembre 1958, P. Lumumba participa (avec D. Diomi et J. Ngalula) à la Conférence pan-africaine d'Accra où il puisera des idées sur le panafricanisme et le "neutralisme positif". Il fut arrêté fin 1959 après le congrès du MNC-Lumumba à Stanleyville et libéré, le 25 janvier 1960, à l'intervention du ministre A. De Schrijver afin d'assister à la Table ronde. Le MNC-Lumumba prit l'initiative, début janvier 1960, de réunir un congrès des partis unitaristes congolais à Bukavu.

La Confédération des associations tribales du Katanga - CONAKAT

La Confédération des associations tribales du Katanga se constitua en parti politique à Elisabethville le 11 juillet 1959. Il s'agissait d'un parti fédéraliste ayant une tendance prononcée en faveur de l'autonomie du Katanga. Son président était Moïse Tshombe.

La base de la Conakat était constituée de Lunda, de Bayeke et de Balamba, tandis que les Baluba et les Tshokwe, dans leur ensemble, prenaient leurs distances, puis s'organisaient en groupes hostiles à la Conakat. La Conakat, parti fédéraliste, voire confédéraliste ou séparatiste, bénéficia dès sa gestation de l'appui d'Européens du Katanga, principalement de M. Gavage, qui dirigeait un parti européen, l'Union katangaise, favorable à une "communauté belgo-katangaise" et à une politique de peuplement blanc. Il fut également aidé par le groupement professionnel des colons, l'Ucol-Katanga.

L'Association des ressortissants congolais - Assoreco

Il s'agit de l'alliance des Bangala dont le président était Jean Bolikango, commissaire général-adjoint des services de l'Informa-

tion. Il avait créé le Front de l'Unité Bangala puis l'Assoreco à Léopoldville.

Organisé dans la province de l'Equateur, ce parti était de tendance unitariste. Il ne s'opposa que modérément à un autre parti local, l'Union Mongo. Le Puna fut, en quelque sorte, l'expression locale de ce parti à Coquilhatville (8).

L'Alliance rurale progressiste du Kivu

Parti local de tendance modérée, son président était un planteur, Gervais Bahizi, de Kilinga-Rutshuru dans le nord Kivu. Ultérieurement, il fut élu député provincial.

Le Cartel Balubakat-Fedeka-Atcar

Ce parti, composé sur une base ethnique groupant les Baluba du Katanga et les Kasaiens émigrés au Katanga, était unitariste et s'opposait aux thèses de la Conakat. Son président était Jason Sendwe, assistant médical et pasteur méthodiste.

Ce cartel, en gestation depuis le printemps 1959, ne prit forme sur le plan politique qu'après les élections de décembre 1959. Il regroupa :

- la Balubakat qui rassemblait des Baluba du Katanga; elle était présidée par Jason Sendwe; à la fin novembre 1959, elle se sépara de la Conakat à laquelle elle devait s'affronter ultérieurement dans les milieux urbanisés;
- la Fédération des associations tribales de la province des Kasai - Fedeka, présidée par Isaac Kalonji, qui visait à opérer le rassemblement de tous les Kasaiens installés au Katanga. Ne s'entendant pas avec ces derniers, les Lulua rejoignirent en partie la Conakat, la Fedeka groupant dès lors principalement des Baluba du Kasai;
- l'Association des Tshokwe du Congo belge-Angola-Rhodésie-Atcar qui se présentait essentiellement comme une association sociale et culturelle que présidait Ambroise Muhunga. En réaction contre les Lunda, les Tshokwe se solidariserent avec les Baluba.

(8) Paule Bouvier, L'accession du Congo belge à l'indépendance, Editions de l'Institut de sociologie, ULB, 1964, p. 187.

Ces trois groupes avaient en commun une hostilité aux tendances autonomistes de la Conakat.

L'Union congolaise

Ce groupe fut fondé en décembre 1957 par l'avocat Antoine Rubbens, à Elisabethville. Il était interracial et intertribal. Son président était Gabriel Kitenge. Dès la fin 1958, ce groupe apparut comme un pôle de développement de la vie politique au Katanga dans un sens anti-séparatiste. Cependant dès le second semestre, son influence fut nettement réduite, en raison, entre autres, de la tribalisation des groupements politiques. L'UC était de tendance unitariste; elle se rallia à la déclaration gouvernementale sur l'avenir du Congo du 13 janvier 1959 (9).

L'Union Mongo - UNIMO

Ce parti fut créé à Bruxelles en janvier 1960, à la veille de la Table ronde. Il visait à regrouper les Mongo de l'Equateur. Son promoteur était Justin Bomboko. A la Table ronde, ce furent Eugène Ndjoku et Léon Engulu qui représentèrent les intérêts mongo. Ils siégèrent parmi les coutumiers. Bien que non reprise officiellement parmi les délégations, l'Union Mongo eut droit à un conseiller.

La délégation des chefs coutumiers

En fait, d'après la liste officielle de la conférence de la Table ronde, cette dernière comprenait douze membres, dont un chef pour la province de Léopoldville, trois pour l'Equateur, deux pour la Province orientale, le Kivu, le Katanga et le Kasai.

(9) Voir Congo 1959, op. cit., pp. 45-49.

2. Les conseillers des délégations congolaises

LA DESIGNATION DES CONSEILLERS

Dès le départ, la question se posa de savoir si les délégations pourraient avoir des conseillers.

C'était une "exigence" qui avait été adressée en décembre 1959 au ministre A. De Schrijver par l'Abako, le MNC-Kalonji et le PSA. Deux personnes étaient déjà sollicitées par le Cartel : Jef Van Bilsen et Jules Gérard-Libois. Pour le ministre, ils avaient l'avantage de ne pas appartenir au milieu français proche de l'abbé Fulbert Youlou, président du Congo-Brazzaville (10). A. De Schrijver spécifia d'ailleurs que les conseillers devaient être de nationalité belge. Dans les faits, trois d'entre eux étaient congolais.

Selon l'hebdomadaire Pourquoi Pas ?, le problème de la nationalité des conseillers avait été évoqué "non point pour écarter ceux que le gouvernement jugerait indésirables, mais pour que la Table ronde ne devienne pas une tour de Babel. Dans les coulisses, en effet, s'agitaient de nombreux personnages toujours prompts à donner leur avis - des avis qui pourraient mettre le feu aux poudres. Personne ne mettait en doute la nécessité de techniciens blancs pour aider les Noirs, mal informés en matière de droit constitutionnel. Encore fallait-il que la salle de l'Europe ne fût pas, à bref délai, trop exiguë, et que l'on ne dût pas s'asseoir sur les genoux du voisin" (11).

Fallait-il un ou plusieurs conseillers par délégation ? La solution retenue par A. De Schrijver fut pragmatique : en principe, un conseiller par parti; le Cartel disposait donc de six conseillers; pour assurer un certain équilibre, le PNP eut droit à trois conseillers et les chefs coutumiers à deux.

(10) Le journal Le Peuple du 21 janvier 1960 citait comme conseillers les noms de Maître Croquez, avocat parisien, et de Madame Blouin.

(11) Le pari congolais, Aide-mémoire illustré sur la question congolaise, Editeur Charles Dessart, Bruxelles, 1960.

La liste des conseillers

La liste officielle des conseillers choisis par les diverses délégations fut communiquée au cours de la séance plénière du 25 janvier 1960. Elle fut publiée en annexe de la publication de Georges-Henri Dumont, historiographe de la Table ronde (12). Elle était la suivante :

"Conseillers de la Délégation congolaise.

- Cartel :
 - Abako : M. J. Van Bilsen
 - MNC-Kalonji : M. J. Gérard-Libois
 - Parti du Peuple : M. F. Perin
 - PSA : Mme Spitaels-Evrard
 - FGC : M. Lacourt
- Balubakat : M. A. Doucy
- Union Mongo : Mme P. Bouvier
- PNP : MM. H. Simonet, Le Brun, Cambier
- Coutumiers : MM. J. Maisin, G. Mineur
- Conakat : M. Humblé
- Cerea : M. J. Terfve (au début)
- Union congolaise : M. A. Rubbens
- ARP : M. Coulet
- Assoreco : M. V. Promontorio
- MNC-Lumumba : M. E. Loliki".

Cette liste n'est pas exactement la même que celle qui fut publiée dans Le pari congolais (13) qui, pour sa part, l'avait reprise dans la presse. Dans cette dernière, on trouvait pour le Parti du peuple le nom d'Ernest Glinne et pour l'Abazi, celui de François Perin. Cette dernière composition était exacte, il convient donc de modifier la liste officielle en tenant compte de ces deux rectifications.

Georges-Henri Dumont avait reçu une demande de Léon Ilunga, représentant coutumier du Katanga, afin de siéger comme conseiller des chefs coutumiers. L'ancien conseiller de cabinet du ministre Van Hemelrijck avait accepté, il dut cependant y renoncer, le Conseil des ministres l'ayant chargé, sur la suggestion de Pierre

(12) Georges-Henri Dumont, La Table ronde belgo-congolaise (janvier-février 1960), Editions Universitaires, Paris, 1961, Annexe II, p. 223. Bien qu'historiographe de la Table ronde, lorsque l'auteur remit son manuscrit au cabinet du ministre, il lui fut demandé d'en modifier certains passages. Ayant essuyé un refus, le ministère n'édita pas le document qui fut publié à Paris.

(13) Le pari congolais, op. cit., p. 67.

Harmel, de faire un rapport historique des travaux de la conférence. Il fut donc détaché de l'Athénée royal de Bruxelles II et désigné comme chargé de mission auprès du cabinet du ministre De Schrijver.

C'est au cours de la séance plénière tenue dans la salle Europe de l'Albertine, le mardi 26 janvier, que, pour la première fois, les conseillers furent admis dans la salle de réunion; ils prirent place derrière les délégués des partis et groupements qui avaient fait appel à eux.

L'ambiance générale de la conférence

Selon les participants et la presse, le début de la conférence fut marqué par la personnalité de Joseph Kasavubu "très entouré, très courtois, très élégant, M. Kasavubu avait donné le ton. Ses lunettes luisaient comme des yeux de tigre sur son visage brun orangé. Parfois il se penchait vers son conseiller numéro un, le professeur Van Bilsen, et hochait la tête sans que l'on puisse deviner s'il approuvait ou désapprouvait ce qu'on lui soufflait à l'oreille" (14).

Nombreux furent les conseillers qui, dès le début de la conférence, jouèrent un rôle en coulisse. D'autres ne savaient pas exactement ce que l'on attendait d'eux. Pour G.H. Dumont : "Dès les premiers jours, la Conférence de la Table ronde, s'est tenue sur plusieurs terrains : au secrétariat du Front commun établi rue des Paroissiens, dans les salons des hôtels où logeaient les délégués, dans les couloirs et le bar du Palais des Congrès et, finalement, dans la salle réservée à l'assemblée plénière. C'est en dehors de celle-ci que les grandes décisions sont préparées" (15).

C'est principalement au cours des soirées que les délégués congolais tinrent des caucus et réunions d'études avec leurs conseillers.

Les communiqués et les conférences de presse tenues par les délégations furent très nombreux et d'inégal intérêt. A l'étage du Palais des Congrès qui leur était réservé, les journalistes furent régulièrement rejoints par les délégués congolais qui leur

(14) Pourquoi Pas ?, 29 janvier 1960, p. 14.

(15) G.H. Dumont, op. cit., pp. 29-30.

communiquaient le texte d'un télégramme, d'une motion, d'une lettre ou d'une déclaration.

Lors d'un débat en 1973 à la RTB, on demanda à Anne Evrard comment les autorités belges considéraient les conseillers blancs des délégations congolaises : "'Vous n'étiez pas au ban de la société ?' Cette dernière répondit : 'Cela dépend de quelle société et de quelle presse. En tous cas, il n'y a pas eu d'hostilité délibérée de la part du gouvernement. C'était surtout le fait d'une presse extrémiste. Tous les anciens conseillers seront d'accord avec moi pour le dire. Les autorités, elles, nous respectaient'.

Pour Georges-Henri Dumont : 'C'est vrai que le gouvernement reconnaissait les conseillers. Assez paradoxalement, si quelqu'un n'appréciait pas leur rôle, c'était Patrice Lumumba. Il a même provoqué un grave incident de séance, quand il a vu les conseillers de Moïse Tshombe lui passant des notes'.

Jean Terfve ajouta : 'Georges-Henri Dumont pense que les conseillers étaient bien considérés par le gouvernement. Personnellement, je n'ai pas été maltraité, mais j'ai un souvenir extrêmement précis. J'avais demandé, comme dirigeant communiste, qu'à la Table ronde un parlementaire soit admis en tant que représentant de mon parti. Je l'ai demandé à M. De Schrijver, ministre du Congo. J'ai été reçu par le ministre, avec une brutalité qui n'était pas son style : 'Vous autres, a-t-il dit, pas question !'. Bon. Lorsqu'à la Table ronde, derrière Kashamura, M. De Schrijver a vu surgir mon profil, le climat était plutôt glacial. Le ministre se trouvait malheureusement devant une situation de fait où il ne pouvait pas intervenir'" (16).

LES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE

Le 19 janvier 1960, veille de l'ouverture officielle de la conférence, alors que les délégués belges se réunissaient au Sénat en présence des ministres A. Lilar et A. De Schrijver, les délégués congolais multipliaient les réunions. "Une activité fébrile régna dans les hôtels où ils étaient logés. Dans la soirée, au moment où le Premier ministre et Mme G. Eyskens accueillaient les premiers invités de leur réception organisée à l'occasion de l'ouverture de la Table ronde, on apprit qu'un Front commun des

(16) P. De Vos, La décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967, Les grands dossiers de la RTB, Editions ABC, 1975, pp. 67 et ss.

Congolais était constitué. Son secrétariat permanent communiquait des résolutions adoptées à l'unanimité" (17).

La formation du Front commun congolais

La création d'un Front commun des délégations congolaises avait pour objet de défendre des positions communes "en vue de l'accession du Congo à l'indépendance immédiate dans l'unité nationale". Un accord s'était également dégagé "pour faire d'une définition unanime de la nature de la Table ronde un préalable à toute discussion sur l'ordre du jour" (18).

Les conseillers officiels n'étant pas encore désignés à cette date, s'ils furent présents lors de la formation du Front commun, ce n'est pas en cette qualité. Par contre, des conseillers "officieux" étaient favorables à la solution préconisée.

La tactique visant à créer, dès le départ, un front commun a fait l'objet de nombreux échanges de vue au sein du secrétariat du groupe Marzorati avec les étudiants congolais (19). Ces derniers recommandèrent cette stratégie aux membres des délégations congolaises. Le Front commun est une idée qui fit son chemin sans que l'on puisse en attribuer la paternité à tel ou tel conseiller. Appuyés par tous les conseillers "officieux", parmi lesquels figurait Jef Van Bilsen, ils obtinrent gain de cause.

Selon le rapport de la Sûreté congolaise : "La constitution du Front commun des délégations congolaises groupant les délégués des partis et des chefs coutumiers a surpris. On y voit le jeu des influences de coulisse dont la plupart, estime-t-on, échappent à l'influence du gouvernement, et la contagion des prises de position en flèche. L'Abako et ses alliés ont assez curieusement souscrit à l'objectif commun : indépendance immédiate, dans l'unité nationale" (20).

(17) G.H. Dumont, op. cit., pp. 20 et 21.

(18) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1960, op. cit., p. 22.

(19) Alfred Marzorati, vice-gouverneur général du Congo, gouverneur du Ruanda-Urundi, membre du Conseil colonial, professeur à l'ULB, avait souhaité la constitution d'un groupe d'études composé sur une base multiraciale, conscient que la mission belge en Afrique allait entrer dans une phase difficile qui nécessiterait l'élaboration d'une politique nouvelle et généreuse. Voir à ce sujet, 1958. Le groupe Marzorati pour l'étude des problèmes africains, in AAT Van Bilsen, Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi, Editeur Van Bilsen, 1959.

(20) Colonel Vandewalle et Jacques Brassinne, op. cit., Tome 2, Rapport du 17 au 23 janvier 1960, p. 90.

Cette relation des événements fut confirmée par Jean Van Lierde et Jef van Bilsen lors d'une émission à la RTB dans les termes suivants :

"Jean Van Lierde : 'Les étudiants congolais de Bruxelles ont été pour une bonne part dans la constitution de ce front commun. Les étudiants congolais étaient effrayés par le morcellement politique congolais. Ils ont convoqué tous les responsables venus à la Table ronde deux jours avant l'ouverture de la conférence. Cela s'est passé dans les locaux de Présence africaine, rue Belliard, le lundi 18 janvier 1960 à 21 heures. Les étudiants ont exigé la constitution d'un front commun, et c'est donc bien à ce moment précis et à cet endroit que l'union a été réalisée'.

RTB : 'Des Européens ont-ils joué un rôle dans la constitution de ce front commun ?' Jean Van Lierde fait un signe négatif, mais il a un sourire de Joconde qui signifie peut-être le contraire.

Professeur Van Bilsen : 'A la veille de l'ouverture de la Table ronde, les Congolais n'avaient besoin d'aucune intervention, parce qu'ils avaient découvert un point de ralliement : ils voulaient tous l'indépendance. C'était leur première revendication. Les étudiants n'ont pas dû faire d'efforts. Les délégués étaient déjà lancés dans cette voie' (21)".

Le Pourquoi Pas ? est plus catégorique, c'était à l'instigation de leurs conseillers blancs que les Congolais avaient adopté l'idée du front commun (22).

Pour G.H. Dumont, "La quasi unanimité de cette prise de position déconcerta ceux qui limitaient leur connaissance des Congolais à une succession d'êtres individuels et oubliaient qu'en Afrique comme ailleurs, l'être individuel est toujours transcendé par l'être social. Le Front commun révéla qu'il avait suffi de la confrontation des aspirations de chacun pour aboutir à un accord - momentané, sans doute - sur plusieurs objectifs essentiels" (23).

La nature de la Table ronde

A la réunion générale tenue par les délégations congolaises le 19 janvier, Jef van Bilsen défendit le point de vue que les Congolais devaient s'efforcer, dès l'ouverture de la Table ronde, de

(21) P. De Vos, op. cit., pp. 58-59.

(22) Pourquoi Pas ?, 22 janvier 1960, p. 13.

(23) G.H. Dumont, op. cit., p. 21.

prendre l'initiative et d'insister pour que soient discutés en tout premier lieu le statut de la conférence et la date de l'indépendance. Par "statut" de la conférence, il fallait entendre une "constituante" dont les décisions devaient être de réels engagements de la part des autorités belges.

Certains milieux belges souhaitaient que la Table ronde soit considérée comme une simple assemblée consultative qui s'exprimerait par des avis, le pouvoir législatif restant libre d'en tenir compte ou non. Après discussions, le gouvernement belge prit l'engagement moral et politique de saisir le Parlement dans les plus brefs délais d'un projet de loi concernant les structures et les institutions congolaises telles qu'elles résulteraient des résolutions de la conférence. Le ministre De Schrijver lia son sort à ces projets, tandis qu'A. Lilar affirma que tous les membres du gouvernement seraient solidaires.

G.H. Dumont analysa ainsi cette rapide évolution : "Mus par leur méfiance, les délégués congolais ont obligé le gouvernement, voire les parlementaires belges, à prendre nettement position sur la nature et la compétence de la Table ronde. En fait, celle-ci s'est transformée en préconstituante. Le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, d'abord, le gouvernement belge tout entier, ensuite, ont lié leur sort à l'aboutissement des projets de loi qui seront déposés à l'issue de la Conférence" (24).

W.J. Ganshof van der Meersch, ministre chargé des Affaires générales en Afrique du 16 mai 1960 au 20 juillet 1960, observa que l'élaboration de la loi fondamentale sur les structures du Congo a lourdement pâti "de ce qu'à la Conférence de la Table ronde l'engagement fut pris de traduire dans la loi fondamentale les résolutions de la Conférence, déplaçant ainsi, du Parlement à la Conférence, le siège de la décision législative" (25).

Les résolutions allaient-elles devenir automatiquement des décisions gouvernementales sur lesquelles le gouvernement Eyskens accepterait de s'engager politiquement ?

Selon Jules Gérard-Libois, lors d'échanges de vues à la RTB : "Au départ, le gouvernement n'avait pas cette intention. Plus exactement, il ne l'a pas déclarée. Il explique qu'il s'inspirera des résolutions éventuelles à condition qu'elles soient compatibles avec les obligations internationales de la Belgique et avec les responsabilités morales à l'égard des populations congolaises

(24) G.H. Dumont, op. cit., p. 36.

(25) Cité par G.H. Dumont, op. cit., p. 107, dans Congo mai-juin 1960. Rapport du ministre chargé des Affaires générales en Afrique, s.e., 1960.

ses. Cette déclaration crée un certain trouble, parce que personne ne voit très bien ce que cela veut dire. Les groupes parlementaires se sont alors assez rapidement engagés, en promettant de faire pression sur le gouvernement pour l'exécution des résolutions" (26).

Pour Jacques Brassinne : "M. De Schrijver est allé plus loin. D'abord, dans la discussion, ensuite en s'engageant personnellement, enfin, en entraînant tout le cabinet".

Georges-Henri Dumont ajouta : "M. De Schrijver a annoncé, dès le début, qu'il prenait l'engagement moral, je le cite textuellement ici, de saisir le Parlement d'un projet de loi qui serait déposé dans le délai le plus bref après la conférence de la Table ronde. Ce projet de loi contiendrait de façon concrète les réformes qui seront préconisées par la conférence, sur les institutions du Congo, sur leur composition et sur leurs compétences, sur le pouvoir exécutif et sur le pouvoir législatif. A ce projet de loi, le ministre liera son existence".

Jacques Brassinne : "... et alors, M. Lilar a ajouté : 'Le sort du gouvernement est lié à ce que le ministre du Congo vient de dire' (26)".

La date de l'indépendance et le transfert des compétences

Les questions fondamentales de la fixation de la date de l'indépendance et du transfert des compétences au nouvel Etat à constituer ont suscité de longues discussions, les conceptions qui prévalaient au sein du gouvernement belge et au sein des délégations congolaises étaient largement divergentes à ces propos. Ces divergences sont à mettre en parallèle avec la conception des différentes parties sur l'objet même de la conférence, sa capacité de décision, et le caractère contraignant, ou non, des résolutions qui y seront prises.

Au terme de ces discussions, Belges et Congolais se mirent d'accord pour fixer la date de l'indépendance au 30 juin 1960, date qui fut considérée comme un "compromis". Les débats sur les compétences que pourraient exercer les institutions congolaises, qui portaient principalement sur le maintien ou non de matières réservées à la Belgique (et aussi sur le rôle du chef de l'Etat), aboutirent à la satisfaction de la revendication émise par les représentants congolais. Le transfert total des compétences qui, au départ n'était pas prévu, fut acquis en séance plénière notam-

(26) P. De Vos, op. cit., pp. 54-55.

ment sous la pression de sénateur socialiste Henri Rolin. A. De Schrijver précisa alors que "pour le gouvernement belge, l'indépendance du Congo signifiait que le gouvernement et les chambres congolaises seront en possession de tous les pouvoirs à cette date".

Plusieurs thèses ont été avancées à propos de l'origine de la revendication de la fixation de l'indépendance à une date approchée. Ainsi, le Colonel Vandewalle remarquait : "Parmi les Bakongo de Léopoldville, une idée assez répandue est qu'il faut obtenir l'indépendance au plus tôt, car acquise et entraînant la disparition de la force belge, elle permettra, sans difficulté, de réaliser l'objectif séparatiste, la création de la république du Kongo central. Il faut retenir que les traditions du peuple Kongo sont entièrement intactes. S'il a été fait des concessions aux idées occidentales, elles ne sont que de détail" (27). Il ajoutait : "MM. Kasavubu et Van Bilsen, par le truchement de journaux aussi différents que *Le Peuple* et *De Standaard*, ont repris le thème 'Au Congo, il n'y a plus d'autorité'. Ceci est faux. S'il est exact que dans le Bas-Congo, à la suite de consignes expresses de l'Abako, une forme de désobéissance civile s'est développée, qu'elle est grave par rapport au bon ordre d'antan, mais bénigne comparée à des mouvements semblables en Afrique du Sud ou aux Indes, il n'en reste pas moins que partout, les autorités et les forces de l'ordre demeurent maîtresses de toutes les situations".

Si l'on en croit un autre rapport de la Sûreté congolaise, celui de la semaine du 10 au 16 mai 1959, la paternité de l'indépendance se trouverait à Léopoldville : "Parmi les colons, l'idée qu'il faut hâter le moment de l'indépendance progresse. Elle est liée à l'arrière-pensée qu'elle permettra de rejeter la tutelle belge et d'être en mesure de tirer les ficelles politiques, au moins en coulisse. Plusieurs docteurs en droit travaillent en ce sens et l'un d'eux au moins est intervenu auprès du président du MNC pour l'inciter à revendiquer lors de la Table ronde prévue par le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en juin prochain, l'instauration immédiate d'un exécutif à base de ministres congolais (Noirs et Blancs s'entend)" (28). Par ce biais, ces Européens espéraient jouer un rôle plus important, le rapport de mai

(27) Colonel Vandewalle et J. Brassinne, op. cit., Tome 2, Rapport de la semaine du 7 au 13 février 1960, p. 106. Les journaux de l'Abako, *Notre Kongo* et *Kongo Dicto*, de 1956 à 1960 publiaient régulièrement des textes de Gandhi sur la "désobéissance civile" diffusés par les revues *Routes de paix* et *Coexistence* à Bruxelles.

(28) Colonel Vandewalle et J. Brassinne, op. cit., Tome 1, pp. 106-107.

1959 y faisait formellement allusion; il visait notamment maître J. Marrès, avocat à Stanleyville.

Dès le début de la conférence, J. Kasavubu réclama l'indépendance immédiate. Le professeur J. Van Bilsen confirma à la RTB que c'était bien en tant que président du Front commun qu'il exigea le premier l'indépendance immédiate. Les autres délégués n'intervinrent que par la suite.

Jean Terfve, vice-président du Parti communiste, conseiller du Cerea, confirma également cette version : "L'indépendance totale et immédiate, c'était une revendication commune. Il n'y a pas de subtile distinction à faire entre modérés, centristes, crypto-communistes ou communistes. Je regretterai en passant qu'il n'y avait pas de communistes parmi les Noirs, et pour cause... L'unité de vue s'explique d'ailleurs : pas un seul des délégués n'aurait osé, vis-à-vis de ceux qu'il représentait, ne pas prendre la défense de l'indépendance immédiate. Tout cela était beaucoup plus simple que toutes nos complications politiques d'Europe occidentale" (29).

La structure du futur Etat : unitaire ou fédéral ?

Lorsque la date de l'indépendance fut fixée, ce furent les problèmes de structures qui revêtirent la plus grande acuité. Des tendances fédéralistes et des tendances unitaristes s'exprimaient au sein des partis représentés à la Table ronde. La tendance unitariste était incarnée notamment par Patrice Lumumba, Jason Sendwe et Jean Bolikango. Du côté des fédéralistes, on trouvait principalement la Conakat et l'Abako. Lorsque Joseph Kasavubu quitta la conférence (voir ci-dessous), les délégués congolais interprétèrent ce départ comme étant une menace séparatiste. De son côté, la Conakat présenta un mémorandum qui, sans être séparatiste dans les termes, fit également croire que le parti de Moïse Tshombe pourrait glisser vers une sécession dès l'indépendance acquise. D'autres éléments intervinrent de plus dans la décision de la Table ronde qui opta finalement pour des structures unitaires avec une large décentralisation vers les provinces.

(29) P. De Vos, op. cit., p. 60.

L'idée d'un gouvernement provisoire

Une autre question souleva des controverses : celle de la mise en place d'un gouvernement provisoire qui exercerait le pouvoir jusqu'à la date de l'indépendance, soit jusqu'au 30 juin 1960. Joseph Kasavubu souhaitait la formation d'un tel gouvernement provisoire. Il n'eut pas gain de cause et quitta la Table ronde le 25 janvier.

Cette revendication fut ensuite reprise sous une autre forme par Patrice Lumumba et Anicet Kashamura (Cerea). Ces derniers se heurtèrent toutefois à l'opposition du PNP, de la Conakat, de l'ARP et des chefs coutumiers.

Le 30 janvier, J. Kasavubu maintint sa position initiale. "Le devoir de la Belgique est de nous préparer sans perdre une minute, en jouant le jeu honnêtement, loyalement. Et la seule façon de jouer le jeu, c'est de nous permettre de constituer, dans l'immédiat, notre gouvernement provisoire... Je demande qu'on nous mette tout de suite à l'épreuve, qu'on nous permette de nous occuper, d'ouvrir les principaux dossiers, d'étudier les problèmes essentiels, de façon que nous ne soyons pas précipités tête baissée dans l'indépendance, sans la moindre préparation" (30).

Interviewé le même jour, Jef Van Bilsen défendit une thèse identique. "En admettant que le Congo devienne complètement indépendant au 30 juin, il faut admettre également qu'un gouvernement congolais provisoire est devenu indispensable pour faire la transition entre la fin de la conférence de la Table ronde et l'indépendance" (31).

Des dirigeants congolais comme Kasavubu et Lumumba exigeaient d'être associés au pouvoir avant le 30 juin.

Au terme de longues discussions portant sur diverses propositions déposées tant du côté belge que congolais, il fut décidé de créer un collège exécutif dans chaque province et un collège exécutif adjoint au gouverneur général qui siègerait à Léopoldville. Cette décision fut obtenue en échange de garanties données par les délégués congolais quant au sort des biens et des personnes au lendemain du 30 juin 1960.

(30) G.H. Dumont, op. cit., p. 86.

(31) De Standaard, 5 février 1960.

La garantie des personnes et des biens

Ce problème devint quasi obsessionnel du côté belge à partir du moment où la date de l'indépendance fut fixée. L'attention des délégués congolais sur cette question fut attirée par le ministre Raymond Scheyven au cours d'un exposé qu'il fit sur la situation économique et financière du Congo.

A la fin de la conférence, les délégations congolaises lancèrent l'appel suivant :

"Les partis politiques et chefs coutumiers présents à la Conférence de la Table ronde, adressent un appel solennel à toutes les populations du Congo pour qu'elles aident à assurer le respect des lois, y compris des lois fiscales, et pour qu'elles collaborent au rétablissement de l'atmosphère de calme et d'ordre dans un esprit de coopération entre les habitants du Congo et l'administration".

Selon J. Gérard-Libois, le Cartel fut favorable à cet appel, des pouvoirs ayant été accordés aux Congolais. Cependant, on voyait déjà mal à l'époque comment en faire respecter les fondements et surtout avec quels moyens.

Pour François Perin, conseiller de l'Abazi, l'engagement pris par les délégations était lié à la mise en place d'un exécutif provisoire.

De plus, P. Lumumba et le Cartel étaient hostiles à une garantie accordée quant à la présence de forces métropolitaines accrues au Congo. La désignation du ministre des Affaires générales résidant au Congo, Ganshof van der Meersch, devait, dans leur esprit, délier la plupart des leaders nationalistes de tous engagements à cet égard, exception faite de ceux du PNP, des coutumiers et de la Balubakat.

L'impact de la libération de P. Lumumba

On ne peut passer sous silence la libération de Patrice Lumumba, événement qui eut une influence déterminante sur le cours des travaux de la conférence.

Arrêté début novembre 1959 au lendemain d'émeutes qui se déroulèrent à Stanleyville, P. Lumumba était en prison au moment de

l'ouverture de la conférence. Le procès de P. Lumumba, qui s'était ouvert le 18 janvier 1960 à Stanleyville, s'était achevé le 21 janvier par sa condamnation à six mois de prison pour incitation à la violence et à la désobéissance civile. Pour des raisons de sécurité, il avait été transféré à la prison de Buluo, près de Jadotville, au Katanga.

L'ensemble des délégations congolaises demandèrent la libération de P. Lumumba. Parmi celles-ci, la délégation de son parti, le MNC-Lumumba, par la voix de Victor Nendaka, conseillé par maître J. Marrès, demanda la libération immédiate et la venue à Bruxelles de P. Lumumba.

Dans son rapport hebdomadaire du 17 au 23 janvier 1960, l'Administrateur général de la Sûreté observait : "Si le front commun est vraiment solide et entre dans les vues de M. Nendaka, il pourra exercer une pression sur le gouvernement en vue d'obtenir la participation aux délibérations de M. Lumumba, condamné le 21 janvier à six mois de servitude pénale, à Stanleyville, et préalablement libéré conditionnellement ou amnistié. Pareille mesure aurait un effet grave. Déjà, la sentence, rendue en toute sérénité par le tribunal de première instance, a découragé la population européenne, surtout dans la Province orientale où l'on constate que le corps des fonctionnaires et même le cadre de la Force publique estiment que le jugement rendu est dans la ligne des abdications successives des derniers mois. De là à jeter le manche après la cognée et à éviter les risques futurs, la marge est faible" (32).

Ayant protesté contre l'absence de P. Lumumba à la Table ronde, Victor Nendaka menaça de se retirer de la conférence.

Le député Antoon Spinoy, ancien ministre de la Défense nationale (1954-1958), représentant le Parti socialiste, avait appuyé ce point de vue à diverses reprises, estimant que l'absence de P. Lumumba pesait incontestablement sur la première partie de la conférence.

Malgré l'avis du gouvernement général de Léopoldville, P. Lumumba fut libéré le 25 janvier 1960, sur ordre du ministre A. De Schrijver; il arriva à Bruxelles deux jours plus tard pour participer à la suite des travaux de la Table ronde.

(32) Colonel Vandewalle et J. Brassinne, op. cit., Tome 2, p. 91.

LES INTERVENTIONS OFFICIELLES DE CERTAINES DELEGATIONS CONGOLAISES A PROPOS DES CONSEILLERS

Par trois fois, il fut question des conseillers au cours des travaux de la conférence. Dans les deux premiers cas, il s'agissait d'une constatation d'ordre général émanant des chefs coutumiers tandis que le troisième provoqua un incident suite à une intervention de P. Lumumba.

Le 1er février, les chefs coutumiers se plaignirent en séance plénière d'avoir "été tirés au tout dernier moment de leur circonscription et conduits à Bruxelles". Ils déclarèrent n'avoir "pas eu le temps de se préparer pour la conférence ni de prendre des avis". Lors d'un autre débat, Michel Mputela, représentant les chefs coutumiers de la province de Léopoldville, invita les conseillers blancs "à conseiller et non point à essayer de diviser les Congolais" (33).

Un incident éclata au sein de la commission sur la structure de l'Etat entre les représentants de la Conakat et P. Lumumba au cours de la séance du 11 février 1960 à propos du droit d'attribution des concessions minières par les provinces, et plus généralement du niveau de décision - national ou provincial - qui prévaudra en matière d'exploitation du sous-sol.

La veille, le 10 février, Cyrille Adoula (MNC-Kalonji) avait fait une violente intervention à propos d'une récente réunion du Front commun où il était question de l'attitude des délégués et de leurs conseillers : "Nous voulons bien aller aux réunions du Front commun. Mais il ne faut pas qu'après un accord, certains viennent ici avec des textes écrits par des personnes considérées comme conseillers, mais qui se trouvent elles-mêmes sous l'influence de forces connues ou occultes et qui outrepassent leur qualité de conseiller en s'efforçant d'imposer leur point de vue à certains délégués. Dans l'intérêt supérieur du Congo, on ne peut admettre de telles façons d'agir" (34).

P. Lumumba reprit ce thème le 11 février : "Dès l'ouverture de la séance du jeudi 11 février après-midi, l'incident soulevé par M. Adoula rebondit. Le matin déjà, pendant les débats sur le régime minier, M. Lumumba avait rejoint les journalistes pour critiquer l'attitude du conseiller de la Conakat, M. Humblé, qui, prétendait-il, 'prolonge inutilement ce débat et le relance sans

(33) G.H. Dumont, op. cit., p. 75.

(34) Ibidem, p. 102.

cesse. Tout le long de la séance, il donne au vu de tous des petits papiers à M. Tshombe qui les lit aussitôt. C'est chaque fois une objection nouvelle à toute solution raisonnable des problèmes. Il dévoile là les tendances séparatistes qui l'animent; il cherche à rendre impossible l'accord belgo-congolais, croyant ainsi défendre les intérêts de ceux qu'il représente'.

Comme M. Tshombe fut prévenu de la sortie faite contre lui par M. Lumumba, il y eut, à la fin de la séance du matin, une bruyante algarade dans le hall du Palais des Congrès. MM. Pongo, Nguvulu et d'autres s'en mêlèrent. Des cris, une gifle sonore... mais des délégués s'interposèrent sagement.

A 16h15, par motion d'ordre, M. Lumumba fait connaître cette querelle à l'Assemblée plénière. 'Nous avons longtemps réclamé l'indépendance de notre pays, dit-il. Cette indépendance est maintenant acquise et elle sera proclamée le 30 juin. Nous ne pouvons plus douter de la sincérité des intentions de la Belgique. Nous la remercions, elle et le ministre du Congo.

Le 1er juillet, le gouvernement congolais jouira de toutes les prérogatives de sa souveraineté. Il faut cependant regretter les influences occultes qui se manifestent autour de cette Conférence. Sans elles, les travaux seraient déjà terminés. Mais cela n'a pas été possible à cause du jeu de coulisses de certains conseillers européens qui servent les intérêts de groupes financiers et de puissances étrangères, au lieu de se préoccuper du Congo. C'est pourquoi, je demande que tous les conseillers européens quittent cette Conférence'.

Ces propos font sensation; les conseillers européens ne savent quelle contenance prendre. M. Lilar signale qu'il ne s'agit pas là d'une motion d'ordre, mais M. Lumumba poursuit : 'Je sais que certains conseillers sont soudoyés pour saboter la Conférence. En signe de protestation, je quitte la séance avec tous mes délégués' (35).

Le président de l'Assemblée rappelle aussitôt dans quelles conditions il a été décidé que les délégations qui le souhaiteraient, pourraient se faire accompagner de conseillers. C'est au Bureau à examiner les griefs précis qui pourraient être formulés contre

(35) Le 12 février, M. Humblé fit une mise au point devant la presse : "Le leader d'un parti congolais a mis en cause le conseiller de la Conakat; mon nom a été cité. Je le regrette vivement. Ce leader est mal informé car il suppose que je suis le représentant - fut-ce occulte - de puissants intérêts financiers au Katanga. Je ne l'ai jamais été et ne le suis pas... Je précise que je ne suis pas partisan du séparatisme", La Métropole, 13 février 1960.

certaines personnes. 'Je demande donc à M. Lumumba, conclut M. Lilar, de revenir sur sa décision qui est de nature à retarder les travaux'.

'Je réfléchirai et donnerai ma réponse demain', dit M. Lumumba qui, suivi des autres délégués du MNC, quitte la Table ronde pour descendre parmi les journalistes. 'J'ai fait cela, leur explique-t-il, pour que la Conférence puisse se poursuivre dans une atmosphère qui ne soit pas constamment viciée par certains conseillers qui, nous en avons la preuve, agissent au nom de milieux financiers et étrangers'.

'C'est avec le gouvernement belge que nous entendons discuter les modalités de l'indépendance qui nous a été accordée et nous ne comprenons pas que le gouvernement belge tolère la présence à la Table ronde de gens qui font tout pour que la Conférence échoue. Si nous n'avions eu affaire qu'à des représentants du gouvernement et du Parlement belges, nous aurions déjà terminé nos travaux et repris le chemin du Congo où nous sommes pressés d'aller travailler, mais certains conseillers poussent les délégués qu'ils assistent à faire de l'obstruction'.

A la Table ronde même, M. Rolin déplore le caractère général des accusations portées par M. Lumumba : 'La plupart des conseillers européens sont extrêmement compétents et attachés à la cause des Congolais. La mesure proposée par M. Lumumba pour l'ensemble des conseillers européens serait à leur égard aussi injuste qu'injurieuse'. M. Kanza regrette également la décision de M. Lumumba mais il ne parle pas des raisons qui l'ont motivé. M. Bolya détend l'atmosphère en disant que : 'les délégués ne sont pas venus à la Conférence pour jouer le rôle d'acteurs de cinéma qui entrent et qui sortent'. Le président du PNP admet cependant et déplore que certains conseillers se substituent aux délégués.

Quant à M. Kalonji, il qualifie de significative l'attitude de M. Lumumba et se dit prêt 'à reconsidérer la question des conseillers, si, à cause de certains d'entre eux, l'indépendance était sabotée'.

L'incident est ainsi clos" (36).

Le lendemain, M. Tshombe fit une mise au point sur ses relations avec les milieux d'affaires belges :

(36) G.H.Dumont, op. cit., pp. 102-103.

"M. Lumumba, leader du MNC aile Lumumba, a laissé entendre que la Conakat ne serait que l'instrument soit de puissants intérêts financiers du Katanga, soit des colons du Katanga. Il n'en est rien, je l'affirme avec force. Nul ne songerait à méconnaître l'importance pour le Katanga et pour le Congo, des mines et usines du Katanga ni des sociétés qui s'en occupent. Nous en sommes évidemment conscients nous-mêmes. Quant aux colons du Katanga, la Conakat constate avec satisfaction qu'ils sont désireux de collaborer avec nous à l'oeuvre du Congo indépendant de demain. La Conakat - comme d'autres partis - souhaite qu'ils se sentent rassurés. S'ils le sont, de nouveaux investissements, indispensables au Katanga et au Congo, se réaliseront. Il est vraiment peu sérieux de déduire de cette attitude réaliste que la politique de la Conakat est dictée par autre chose que par le souci de la prospérité du Katanga et du Congo" (37).

LE CHOIX ET LE ROLE DES CONSEILLERS OFFICIELS

Cette partie de l'étude se base sur des informations recueillies auprès des conseillers officiels des délégations congolaises à la Table ronde. Quelques-uns d'entre eux n'ont pu être contactés, pour diverses raisons.

Cinq questions d'ordre général ont été posées à ces conseillers :

- Comment êtes-vous devenu conseiller de la délégation ? Par qui avez-vous été approché ?
- En quoi consistait votre rôle de conseiller au cours des séances plénières, en commission et en dehors de celles-ci ?
- Avez-vous participé à des réunions de travail préparatoires avec votre délégation congolaise ?
- Avez-vous participé à la rédaction de notes, de documents ou de discours ?
- Avez-vous influencé certaines décisions de votre délégation ?

Les conseillers du Cartel regroupant, rappelons-le, six partis d'inégale importance (l'Abako, le MNC-Kalonji, le Parti du peuple, le PSA, le FGC et l'Abazi), avaient entre eux des contacts permanents qui aboutirent dans la plupart des cas à des positions communes (38).

(37) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1960, op. cit., pp. 233-234.

(38) Il semble toutefois que la décision de J. Kasavubu de quitter la conférence ait été une initiative personnelle qui ne reçut pas l'appui de Jef Van Bilsen. Voir Le parl congolais, op. cit., p. 68.

Les conseillers du Cartel conseillèrent celui-ci en tant qu'entité, leur affectation à l'un ou l'autre parti n'étant que secondaire sauf peut-être pour Jef Van Bilsen. Pour François Perin, "c'était une fiction. En réalité, je faisais partie d'un groupe qui conseillait le cartel tout entier".

A côté de conseillers belges, trois conseillers congolais furent désignés : Victor Promontorio, Jean Lacourt et Evariste Loliki.

Jef Van Bilsen, conseiller de l'Abako

Jef Van Bilsen, auteur du Plan de trente ans, fut, avec Jules Gérard-Libois, choisi parmi les premiers conseillers.

Paru pour la première fois en décembre 1955, dans *De Gids op Maatschappelijk Gebied* (revue de l'ACW, mouvement ouvrier chrétien flamand), le Plan de trente ans considérait comme inéluctable l'émancipation politique du Congo (39). Pour J. Van Bilsen, il appartenait à la Belgique de guider le Congo dans cette voie et de fixer les diverses étapes qui devaient aboutir à l'indépendance de la colonie; la période de transition devait s'étendre sur trente ans.

L'étude du professeur Van Bilsen provoqua de violents remous dans les milieux coloniaux européens pour lesquels l'indépendance du Congo faisait figure de mythe (40).

Mais le plan Van Bilsen avait profondément impressionné les cercles d'études congolais; on trouva des reflets de celui-ci dans le manifeste publié au milieu de l'année 1956 par la revue *Conscience africaine*. Cette prise de position émanait d'un groupe de tendance chrétienne qui se réunissait sous la direction de J. Ileo. Elle eut un retentissement considérable.

Devant l'attentisme du gouvernement belge, J. Kasavubu déclara le 23 août 1956 : "Nous ne demandons pas seulement un plan d'émancipation politique, mais un plan global d'émancipation totale". Il se référa au plan Van Bilsen, principalement en ce qu'il avait de plus osé. J. Van Bilsen avait dit : "Je ne partage pas l'opinion de ceux qui affirment que le stade des droits politiques et des institutions représentatives ne sera atteint que lorsque les in-

(39) A. A. J. Van Bilsen, *Un plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge*, Les Dossiers de l'Action sociale catholique, 1956.

(40) Le parl congolais, op. cit., p. 5.

digènes qualifiés seront en état de remplir convenablement toutes les fonctions de responsabilités et l'administration. Je pense, au contraire, que la maturité politique précède en de nombreux cas la capacité administrative". Malgré cela, J. Kasavubu rejeta le plan Van Bilsen tout en gardant la confiance qu'il témoignait à son auteur (41).

Lorsque les leaders de l'Abako (J. Kasavubu, D. Kanza et S. Nzeza-Landu) furent libérés par le ministre Van Hemelrijck, Jef Van Bilsen les rencontra. "J'ai eu avec ces trois hommes, comme avec beaucoup d'autres (notamment Joseph Ileo et Patrice Lumumba), des contacts amicaux, mais je n'ai jamais eu l'impression d'être leur théoricien ou celui qui suggérerait la politique à suivre. De toute manière, les dirigeants de l'Abako, ceux qui vivaient provisoirement à Bruxelles, n'étaient pas de ceux qui se laissaient imposer une politique. J'ai souvent plaidé en faveur d'attitudes qui me paraissaient évidentes, même si elles étaient mal considérées en Belgique. Et cependant, on ne suivait pas mes conseils. Depuis 1958, j'avais suggéré à Joseph Kasavubu de prendre contact avec les Nations Unies, et ce n'est qu'en avril 1960 que le comité central de l'Abako a adopté l'idée. Cela s'explique : l'ONU était tout de même un organisme qui avait aussi parfois la main lourde et l'Abako ne voulait pas tomber d'une tutelle sous une autre. M. Kasavubu avait des idées très fermes. Il était ulcéré par certaines dispositions de la déclaration gouvernementale, notamment celle concernant les procédures dites démocratiques qui devaient être instaurées. Il estimait qu'il représentait déjà la région qu'il avait organisée, que tout le monde pouvait le constater et que, dès lors, il était parfaitement superflu et vexatoire d'appeler les électeurs à confirmer cela par un vote. A son avis, la Belgique devait faire preuve de bonne volonté et lui donner le pouvoir, en d'autres mots organiser une certaine autonomie interne, au moins pour cette partie-là de la colonie" (41).

Dès la fin de 1959, J. Van Bilsen avait donc des "contacts suivis avec plusieurs dirigeants et membres d'organisations politiques congolaises et (se) tenait à la disposition de tous".

Lorsque la décision d'affecter un conseiller par parti fut prise, J. Kasavubu lui demanda, en accord avec ses collègues de l'Abako, d'être leur conseiller. A l'époque, Jef Van Bilsen était chargé de cours à l'Institut universitaire des territoires d'Outre-mer - INUTOM et à l'Institut supérieur de commerce de l'Etat, tous deux à Anvers.

(41) P. De Vos, op. cit., p. 41.

Présent à toutes les réunions, il ne se souvient pas d'être intervenu en séance; par contre, il était présent au secrétariat (rue des Paroissiens) chaque fois que la conférence ou les commissions ne siégeaient pas.

Il intervint au cours des réunions du Cartel ou de celles de l'Abako lorsque les membres le souhaitaient. Durant la conférence, il ne rédigea aucune note, ni texte ou discours ayant eu un impact déterminant sur le cours des événements.

Partisan, comme tous les autres conseillers du Cartel, de la création d'un "Front commun", Jef Van Bilsen appuya cette thèse et la défendit avec force et ouvertement au cours de la réunion générale officieuse qui se tint, le 19 janvier 1960, à la veille de l'ouverture de la Table ronde et au lendemain de la création du Front commun.

En ce qui concerne les options fondamentales, J. Van Bilsen préconisa, auprès de l'Abako et du Cartel, diverses positions qui furent reprises par ces derniers, à savoir :

- un accord sur la fixation de la date de l'indépendance;
- les résolutions engageaient le gouvernement et le Parlement belges;
- le choix, pour l'Abako, d'une structure fédérale pour le Congo;
- la nécessité d'un gouvernement transitoire jusqu'à la date de l'indépendance.

J. Van Bilsen fut surpris par la "disparition" de J. Kasavubu qui défraya la chronique.

"Après l'accord sur les principes et la date de l'indépendance, Joseph Kasavubu était parmi ceux qui avaient des appréhensions sur le contenu de cette indépendance. Il voulait ce qu'il appelait 'le pouvoir aux Africains'. Ce n'était pas très précis non plus. Il voulait, en tout cas, qu'un pouvoir réel soit transféré immédiatement aux Africains. C'était, à son avis, la seule manière d'assurer la transition entre la Table ronde, et l'indépendance effective. Je crois même me souvenir qu'au moment où il a quitté la séance, il venait d'exiger l'autonomie, la Constituante. Je ne sais donc pas si l'arrivée de M. Lumumba a joué un rôle dans ce départ. Je me le suis souvent demandé. Je ne me suis jamais permis de poser la question ni à l'un, ni à l'autre. Il est possible aussi que Kasavubu ait été approché par des personnes extérieures à celles qui étaient connues, et présentes à la Table ronde. En tout cas, Kasavubu a disparu. Il s'est retiré. Il a pris ses distances..."

A la question de savoir où il s'était rendu, le professeur Van Bilsen répondit : "Il a été probablement à plusieurs endroits. Mais je l'ai retrouvé quelques jours plus tard à Liège, où je l'ai rencontré en présence d'un Congolais, M. Kapella. Je lui ai fait rapport sur l'évolution de la Table ronde et sur les problèmes qui se posaient".

Quant à son retour : "Il a exprimé l'intention de revenir, par étapes. Il a convoqué ses fidèles, car entre-temps une scission était apparue au sein du groupe Abako et dans le Cartel. Ses fidèles l'ont rejoint et finalement Joseph Kasavubu est rentré à Bruxelles, pratiquement pour la dernière séance de la Table ronde" (42).

J. Kasavubu avait quitté son hôtel sans prévenir ses collègues ni ses conseillers. Quelques heures plus tard, l'INR et quatre journaux recevaient le long compte rendu d'une interview accordée par J. Kasavubu à un journaliste étranger. Ce compte rendu était signé de la main de Kasavubu; il réclamait une constituante et un gouvernement provisoire sur le champ.

Les mystérieuses pérégrinations de J. Kasavubu ne ternirent nullement la satisfaction des délégués congolais qui, ayant obtenu la date de l'indépendance, improvisèrent, le mercredi soir, une importante conférence de presse en l'absence du leader du Cartel.

Le 29 janvier, le Cartel devait élire un nouveau président, Alphonse Nguvulu du Parti du peuple. Après cette élection, il fut question d'un retour possible de J. Kasavubu à la Table ronde. S. Nzeza-Landu et J. Van Bilsen s'y employèrent, ils y réussirent, mais, entre-temps le président de l'Abako avait perdu le leadership du Cartel.

A diverses questions des journalistes, J. Kasavubu répondit en affirmant qu'il n'a pas été à Paris et qu'il n'avait pas rencontré d'agents français, que M. Dehalu n'est pas son conseiller, qu'il est et reste le président de l'Abako (43).

En mars 1960, on reparla à Léopoldville de Jef Van Bilsen qui tentait un rapprochement entre le Bas-Congo et le Haut-Katanga.

(42) Déclaration à la RTB reprise in P. De Vos, op. cit., pp. 64-65.

(43) G.H. Dumont, op. cit., pp. 69-70. La Libre Belgique crut que J. Kasavubu s'était rendu à Paris. Le président de l'Abako le démentit dans une lettre au journal qui la publia le 1er février 1960 avec un commentaire : "Les relations suivies de M. Kasavubu avec des milieux financiers et politiques français ne sont cependant pas niables. Et pas démenties. Le projet de création d'une société française à capitaux français, portugais et belges - projet auquel M. Kasavubu est mêlé - n'est pas discuté non plus...".

Une liaison étroite semblait s'établir entre l'Abako et la Conakat, tous deux fédéralistes (44). Le conseiller de l'Alliance des Bakongo, "obligeamment prêté par Kasavubu", s'était rendu à Elisabethville où il avait rencontré Moïse Tshombe. Le chef de l'Abako devait rendre visite, début avril, à la capitale du cuivre.

Jules Gérard-Libois, conseiller du MNC-Kalonji

Docteur en droit, Jules Gérard-Libois était à l'époque président et directeur du CRISP (45). Il devint conseiller à la demande du Cartel, en même temps que Jef Van Bilsen avec qui il entretenait des relations suivies.

J. Gérard-Libois participa aux débats en séances plénières et en commissions et fit des suggestions au Cartel et au représentant du parti auquel il fut affecté. Il était par ailleurs beaucoup plus proche du Cartel dans son ensemble que du MNC-Kalonji.

C'est surtout au cours de repas ou de conversations individuelles qu'il a pu informer les délégués et influencer éventuellement des décisions.

Avant le début des travaux, il fut consulté par le ministre A. De Schrijver au moment de la fixation du nombre de délégués congolais par parti. Lors des discussions relatives à la présence de conseillers, certains Congolais, dont Joseph Ngalula, voulaient que ceux-ci soient rétribués par le gouvernement belge, tous les "futurs" conseillers présents refusèrent cette proposition.

J. Gérard-Libois n'a pas rédigé de document structuré pour la Table ronde. Le livre Congo 1959 publié par le CRISP a servi de base de référence pour l'information de nombreuses délégations. Par contre, il a élaboré des notes à usage interne, notamment sur le fédéralisme et le rôle des provinces dans la décentralisation des pouvoirs.

(44) Colonel Vandewalle et J. Brassinne, op. cit., Tome 2, Rapport du 27 mars au 2 avril 1960, p. 141.

(45) Le CRISP a édité une série de livres consacrés au Congo : Congo 1959. Documents belges et africains; Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, Congo 1960; B. Verhaegen, Congo 1961; Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, Congo 1962; Jorge Beys, Paul-Henri Gendebien et Benoît Verhaegen, Congo 1963; Jules Gérard-Libois et Jean Van Lierde, Congo 1964; Jules Gérard-Libois et Jean Van Lierde, Congo 1965; sous la direction de Jules Gérard-Libois, Congo 1966 et Congo 1967.

Après le départ inopiné de Joseph Kasavubu, il rechercha avec François Perin une formule permettant au leader du Cartel de "sauver la face" et de reprendre sa place à la conférence. Ils pensaient à des garanties qui seraient octroyées aux Européens résidant au Congo.

Parmi les décisions à propos desquelles J. Gérard-Libois a pu exercer une influence, il faut retenir principalement celles relatives à la fixation de la date de l'indépendance ainsi qu'à l'exercice du pouvoir intérimaire jusqu'à cette date. Rappelons que le Cartel, dans son ensemble, était favorable au fédéralisme. Par contre, les avis différaient quant à la constitution d'un gouvernement provisoire, mais la volonté commune était d'assurer une transition permettant à la fois de mettre en place une relève au 30 juin et, d'ici là, de contrôler l'élaboration du texte de la future "loi fondamentale" qui devait être votée par le Parlement.

François Perin, conseiller de l'Abazi

Au départ, François Perin fut désigné comme conseiller du Cartel. Comme le principe retenu était celui d'un conseiller par parti, il se retrouva lié à l'Alliance des Bayanzi - Abazi dont il ne connaissait ni l'existence ni l'implantation : "Je n'ai eu aucun contact spécifique avec l'Abazi".

A l'époque, François Perin était substitut au Conseil d'Etat et chargé de cours en droit public à l'Université de Liège. Co-fondateur du CRISP, il était membre du comité scientifique de cette institution.

Il fut présenté par Jules Gérard-Libois pour devenir conseiller du Cartel, il informa les délégués et répondit à toutes les questions relevant du droit constitutionnel. Il intervint à diverses reprises notamment en ce qui concerne la forme du gouvernement central et le choix entre un système fédéral et un Etat décentralisé sur la base des provinces existantes. Ses préférences allaient à la première formule. F. Perin "souhaitait un régime présidentiel basé sur l'élection directe, seul à même de donner un pouvoir stable et une unité politique à un pays immense et hétérogène".

Favorable à la date du 30 juin pour l'accès à l'indépendance, il était convaincu que la conférence devait déboucher sur des engagements fermes de la part du gouvernement, notamment en ce qui

concerne la mise en place d'un Etat fédéral avec un exécutif provisoire.

Il ne participa pas à la création du Front commun.

F. Perin était "très sceptique quant à la viabilité d'un régime parlementaire à l'européenne pour le Congo indépendant".

"Les Etats africains ont besoin de gouvernements efficaces dotés de stabilité sérieuse. Transposer les régimes européens au sein d'un continent qui réalise des conditions très différentes, c'est aboutir à coup sûr à l'effondrement de ces régimes artificiels. Il serait désolant de pousser, par manque d'imagination, le jeune Etat congolais vers une faiblesse structurelle qui engendrerait rapidement les coups d'Etat, les pronunciamiento militaires et les révolutions violentes" (46).

Les résolutions de la conférence définissaient un régime de type parlementaire, fondé sur l'élection d'une Chambre au suffrage universel dont la clé de voûte devait être un Chef d'Etat irresponsable. Le régime provisoire ainsi édifié s'inspirait incontestablement de la tradition européenne. Selon F. Perin, "le gros argument qui a fait pencher la balance en faveur de la tradition européenne est la confiance qu'inspire aux Congolais le fonctionnement du régime belge. Le régime politique de la métropole s'est révélé être doté d'un prestige assez inattendu, même auprès de certains leaders congolais non suspects de complaisance à l'égard de la nation colonisatrice. Il est curieux de constater que la tentation d'adopter la forme de l'Etat de la métropole est un phénomène constant des jeunes nations décolonisées. L'expérience en est souvent décevante, les conditions historiques, économiques et sociologiques des nouvelles nations et de leur ancienne métropole étant profondément différentes" (47).

Enfin, bien que conseiller du Cartel dont la personnalité principale était Kasavubu, "sa sympathie personnelle allait à Patrice Lumumba" (48).

(46) F. Perin, *Les institutions politiques du Congo indépendant au 30 juin 1960*, Préface d'Henri Rolin, Institut politique congolais, Léopoldville, 1960.

(47) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, *Congo 1960*, op. cit., p. 106.

(48) Voir F. Perin, *La crise congolaise et les institutions politiques africaines*, *Civilisations*, vol. XI, 1961, No 3.

Ernest Glinne, conseiller du Parti du peuple

Chef du service d'études des coopératives socialistes et un des fondateurs du CRISP, Ernest Glinne prônait la solidarité des travailleurs congolais et belges. Farouche opposant à l'envoi de militaires au Congo, il était partisan de la libération immédiate des leaders africains arrêtés, parmi lesquels figurait P. Lumumba. Il estimait que l'indépendance n'avait de sens réel que si, parallèlement, étaient mises en oeuvre des réformes de structures socio-économiques.

En décembre 1958, il était le seul Belge à la conférence d'Accra où se trouvaient notamment P. Lumumba, G. Diomi et J. Ngalula.

Anne Evrard-Spitaels, conseiller du PSA

Anne Evrard-Spitaels est docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles; accompagnant son mari Guy Spitaels, elle arriva à Léopoldville en janvier 1959. Celui-ci avait été chargé par le professeur Arthur Doucy d'une recherche pour l'Institut de sociologie Solvay, ayant trait à l'étude de la main-d'oeuvre "indigène" dans trois entreprises de Léopoldville. Elle était prévue pour une durée d'un an.

Avant leur départ pour le Congo, Anne Evrard et Guy Spitaels avaient rencontré Jef Van Bilsen en Belgique; ils le retrouvèrent sur place au cours des différents voyages que ce dernier fit au Congo.

Pendant son séjour à Léopoldville, Anne Evrard exerça la profession d'avocat en qualité de collaboratrice de maître Jabon. Celui-ci avait notamment défendu Patrice Lumumba dans une affaire de droit commun. La plupart des dossiers qu'il confia à sa collaboratrice concernait des Africains, qu'ils soient prévenus politiques ou de droit commun. Elle s'était vu confier par Maurice M'Polo la tâche de le défendre en appel. Celui-ci était détenu au lac Léopold II à la suite d'une condamnation pour délit de presse. Maurice M'Polo avait exprimé dans son journal des opinions politiques jugées "déplacées" par le pouvoir métropolitain. Le jugement d'appel lui rendit sa liberté. M. M'Polo, compagnon de P. Lumumba, devait trouver la mort en même temps que lui à Elisabethville.

Dès le début de leur séjour à Léopoldville, Anne Evrard et Guy Spitaels entrèrent en contact avec la plupart des hommes politiques congolais vivant à Léopoldville, parmi lesquels Daniel Kanza, rédacteur en chef du journal Kongo à Léopoldville (que Guy Spitaels avait connu à l'Université de Louvain et au Collège d'Europe à Bruges), Joseph Kasavubu (qui leur fut présenté par Daniel Kanza), Joseph Ileo, Alphonse Nguvulu, N'Zeza Landu, Arthur Pinzi, Joseph Diomi, Jean Bolikango, Justin Bomboko, Cyrille Adoula, Victor Nendaka et Monseigneur Kimbondo. Ils s'entretinrent avec tous ces leaders des questions politiques qui agitaient le Congo et certains autres pays d'Afrique. Ils eurent aussi l'occasion, grâce à Thomas Kanza (le fils de Daniel Kanza) de rencontrer l'abbé Fulbert Youlou à Brazzaville et d'approfondir la problématique de l'ethnie Mukongo et d'apprécier les positions fédéralistes de l'Abako.

A la fin de leur séjour à Léopoldville, ils assistèrent au congrès de Kisantu où ils firent la connaissance de Cléophas Kamitatu, leader du Parti solidaire africain.

Quelques jours avant l'ouverture officielle de la Table ronde, Cléophas Kamitatu a demandé à Anne Evrard d'être conseiller de son parti. Des contacts privilégiés se nouèrent davantage avec C. Kamitatu et avec Sylvain Kama qu'avec les autres leaders du PSA.

Pendant la Table ronde, des contacts et des entretiens très nombreux se déroulèrent avec les délégués du Cartel. Les positions du PSA étaient identiques à celles du Cartel. Ces dernières étaient généralement discutées et arrêtées de commun accord.

Anne Evrard a participé à la rédaction de notes ou de documents et à la mise au point des interventions des délégués du Cartel. En ce qui concerne les grands problèmes de la Table ronde, Anne Evrard estime que ce sont les positions défendues par le Cartel qui, dans la plupart des cas, furent acceptées par les délégations congolaises et par le gouvernement belge. Ce fut notamment le cas pour le choix de la date du 30 juin et pour que les décisions de la Table ronde soient reprises dans une loi belge. A. Evrard confirme que le Cartel était fédéraliste, les positions les plus en pointe en la matière étant celles de l'Abako. En ce qui concerne le gouvernement provisoire, elle considère que la formule retenue était un compromis entre la thèse de J. Kasavubu et celle du gouvernement belge.

Interrogée en 1973 sur le mode de recrutement des conseillers, elle déclara : "Le recrutement se faisait d'une manière accidentelle. Chacun a son histoire personnelle. On devenait conseiller

d'abord par amitié, parce qu'on s'était lié avec la personne, ou avec l'un ou l'autre de ses amis. Quelques jours avant la Table ronde, des demandes ont été formulées. Le travail a commencé. Mais, à mon avis, on n'était pas attaché à un homme politique depuis des mois - sauf peut-être M. Van Bilsen qui avait des rapports avec Joseph Kasavubu depuis plus longtemps" (49).

Jean Lacourt, conseiller du FGC

Jean Lacourt était un collaborateur de *L'Afrique et le Monde* (50). Il était agent de la Sabena; il fut repris ultérieurement par Air Congo.

Le 15 janvier 1960, Jean Lacourt tint une conférence sur "Les relations humaines en Afrique" aux Amis de présence africaine.

Jean Humblé, conseiller de la Conakat

La Conakat se choisit comme conseiller Jean Humblé, avocat à Elisabethville, président de l'Union coloniale - UCOL en 1960 (51).

Déjà avant la conférence, la Conakat avait développé des thèses favorables au fédéralisme; elle les reprit lors des travaux de la commission sur la structure de l'Etat et en séance plénière au cours des discussions sur la répartition des compétences entre le pouvoir central et les provinces (52).

Le 20 janvier 1960, le comité restreint de la Conakat se réunissait à Elisabethville, sous la présidence de Bonaventure Makonga.

(49) P. De Vos, op. cit., p. 67.

(50) Le pari congolais, op. cit., p. 54.

(51) D'autres personnes conseillaient M. Tshombe et J.-M. Kibwe parmi lesquels Frans Scheerlinck lié ultérieurement à la tentative de proclamation de l'indépendance du Katanga, à la fin de juin 1960. François Scheerlinck, ancien agent de la Sûreté congolaise de 1940 à 1945, aurait été quotidiennement en contact avec Moïse Tshombe et le chef Munongo pendant la Table ronde. Voir Congo 1960, op. cit., pp. 254-255. Selon Les rapports secrets de la Sûreté congolaise, "pendant la première semaine d'exercice du premier gouvernement, une seule décision d'indésirabilité fut signée. Ce fut celle de M. F. Scheerlinck, Belge, impliqué à la fin de juin 1960 dans une première tentative de sécession au Katanga, tentative à laquelle le gouvernement belge avait décidé de couper court". (Tome I, p. 17).

(52) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1960, op. cit., pp. 232 et ss.

A cette séance assistaient Georges Thyssens, fonctionnaire pensionné, secrétaire de l'UCOL-Katanga, ainsi que Joseph Onckelinx, agent d'affaires, vice-président de l'UCOL-Katanga et "messenger spécial" de la Conakat, près de M. Tshombe et de J.-M. Kibwe à Bruxelles où il arriva le 21 janvier.

Jean Humblé avait rédigé un mémorandum qui fut présenté par la Conakat. Sans être séparatiste dans les termes, ce texte fit croire que le parti de M. Tshombe pourrait aisément glisser vers la sécession.

La Conakat joua quasi ouvertement la carte de la sécession; les leaders de ce parti l'affirmèrent le 20 février 1960. Pour J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, "ce fut une erreur tactique des conseillers de la Conakat, car la menace de la proclamation de l'indépendance katangaise provoqua un fort réflexe anti-sécessionniste dans tous les autres partis, réflexe qui aboutit à une nette atténuation des revendications des partis fédéralistes (spécialement du PSA et du MNC-Kalonji)" (53).

L'idée d'un Congo fédéral ou confédéral, en union avec la Belgique dans une Communauté dont le Roi Baudouin serait le chef, fut précisée dans un document dont la publication par Remarques congolaises, le 14 janvier 1960, provoqua de vives réactions dans les délégations nationalistes congolaises, lesquelles y virent l'indication claire de l'influence des Européens du Katanga sur l'option de la Conakat (54). Cette idée se trouvait également exposée dans un article de L'Echo du Katanga qui paraissait à Elisabethville (55).

Une intervention de Jean Humblé provoqua un incident à la Table ronde entre P. Lumumba et M. Tshombe, qui fut suivi d'une mise au point de ce dernier, le 12 février 1960, sur ses relations avec les milieux d'affaires belges.

Du côté européen, les dirigeants de la Fédération congolaise des classes moyennes - Fedacol, MM. de Bève (56), Humblé, de Kerchove et Dubois, déclarèrent partager "le souci des leaders politiques congolais : voir accéder le Congo à l'indépendance et consacrer, ainsi, la fin du régime colonial". Ils affirmèrent "une nouvelle

(53) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1960, op. cit., pp. 229 et ss.

(54) G.H. Dumont, op. cit., p. 82.

(55) L'Echo du Katanga, 21 janvier 1960.

(56) Selon Pourquoi Pas ?, 22 janvier 1960, p. 15 : "dans les ascenseurs, on entendait M. De Bève, président de la Fedacol, se lamenter de ce l'on n'eut pas invité un seul Blanc du Congo à cette Table ronde, qui, d'ailleurs, était carrée".

fois et solennellement que les classes moyennes d'Afrique n'ont rien de commun avec le colonialisme. Leur souci d'aujourd'hui est de construire le pays nouveau avec les Congolais au milieu desquels elles vivent depuis tant et tant d'années".

Arthur Doucy, conseiller de la Balubakat

Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Arthur Doucy était également en 1960, directeur de l'Institut de sociologie Solvay (57). C'est à l'Ecole sociale de l'Etat, à Elisabethville, créée par l'ULB, qu'A. Doucy rencontra Isaac Kalonji, Jason Sendwe et Remy Muyamba. Certains leaders de la Balubakat suivirent les cours de l'Institut, c'est tout naturellement que J. Sendwe lui demanda d'être le conseiller de son parti.

Dans la revue Socialisme de novembre 1959, Arthur Doucy s'exprimait sur la situation politique au Congo en ces termes : "Sortons d'un juridisme trop étroit en faisant droit aux revendications essentielles de ceux qui ont pris position. Ce dialogue auquel nous venons de faire allusion, devrait se tenir dans les tout prochains jours à Bruxelles" (58). Il prônait, comme le président du PSB, la tenue d'une conférence à Bruxelles.

A. Doucy fut parmi ceux qui insistèrent pour réclamer l'ouverture d'un dialogue avant les élections communales et territoriales de décembre 1959. Dès novembre, A. Doucy décrivait ainsi la situation : "Tout ce qui précède (description de la situation prévalant au Congo à la fin de l'année 1959), montre l'absolue nécessité d'entamer à Bruxelles le dialogue avec les leaders des partis africains, que ceux-ci aient été créés par des blancs ou des noirs, et les représentants des groupes ethniques. Cela nous paraît être la seule possibilité de sortir de l'impasse actuelle. Il est temps que les Congolais eux-mêmes puissent donner leur avis sur les mesures qui sont prises vis-à-vis d'eux... Ce dialogue permettrait de déterminer si oui ou non les élections de décembre doivent être retardées... En tout état de cause, il faut

(57) "Après les événements du Congo, suite à l'indépendance, la famille exigea que le nom ne fût plus accolé à l'Institut de sociologie Solvay pour protester contre le rôle éminemment politique et d'ailleurs controversé qu'Arthur Doucy, directeur de l'Institut, avait joué au Congo". Henri Simonet, Je n'efface rien et je recommence, Collection Politiques, Didier Hatier, 1986, p. 22, note en bas de page.

(58) Le parti congolais, op. cit., pp. 40-41.

mettre les Africains devant leurs responsabilités et leur poser le problème" (59).

Au cours de la conférence, A. Doucy assista tous les jours aux séances plénières et aux séances des commissions. Il eut des contacts permanents avec ses collaborateurs, Paule Bouvier, Anne Evrard-Spitaels et Justin-Marie Bomboko qui, à l'époque, était attaché à l'Institut de sociologie Solvay.

Au début de la Table ronde, le professeur A. Doucy a eu un contact avec le ministre A. De Schrijver, à la demande de ce dernier, qui lui déclara : "Monsieur le professeur, vous êtes conseiller de la Balubakat et vous avez des amis qui conseillent d'autres délégations... Voulez-vous leur dire de ma part que la conférence se terminera dans les délais prévus, c'est-à-dire fin du mois de janvier". Dans l'esprit du ministre, terminer la conférence, cela signifiait octroyer l'indépendance. A. Doucy lui fit remarquer que la délégation africaine qu'il conseillait, et sans doute d'autres délégations, croyaient que les délibérations allaient être très longues. "Dans leur esprit, ils sont ici pour au moins 6 mois !" "Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, tout doit être terminé pour le 30 janvier".

Au cours de la même journée, il mit au courant Jason Sendwe. Le bruit a couru immédiatement au sein des délégations congolaises, que l'indépendance allait être accordée et la dynamique de l'indépendance à court terme se précisa. Pour J. Sendwe, l'indépendance étant octroyée trop rapidement (A. Doucy partageait cette opinion), il n'aurait pas l'occasion de s'organiser sur le plan politique, notamment par rapport au parti rival, la Conakat qui, elle, était déjà très structurée.

Au cours de la conférence, A. Doucy ne rédigea aucune note ou intervention pour sa délégation. Par contre, le chef de la délégation lui demanda très souvent conseil en séance plénière et en commission.

Lors de certains votes, la Balubakat se dissocia du Cartel, sous l'influence d'A. Doucy. Ce point de vue est corroboré par les textes qui reprennent les votes des délégations.

Dans la création du Front commun et la préparation de ce dernier, A. Doucy n'a joué aucun rôle. Il connaissait les leaders de l'Association des étudiants congolais, mais n'entretenait pas des re-

(59) Cité par P. Bouvier, op. cit., pp. 230-231, extrait de A. Doucy, La situation politique au Congo belge, Socialisme, No 36, novembre 1959, pp. 13-14.

lations suivies avec eux. La Balubakat ne joua de rôle actif ni dans la constitution du Front congolais, ni dans sa mise en oeuvre.

La Balubakat avait une position essentiellement unitariste, qui s'expliquait non seulement pour des raisons de principe mais également en réaction aux positions prises depuis de nombreux mois par la Conakat. La Balubakat eut au départ quelques hésitations quant à la constitution d'un gouvernement provisoire. Dès que le principe en a été acquis, le problème qui se posa pour toutes les délégations fut d'avoir des représentants dans les collèges exécutifs, que ce soit au niveau des provinces ou de la capitale.

La Balubakat était favorable à des engagements concernant le sort des biens et des personnes après le 30 juin. Selon A. Doucy, ces engagements faisaient partie d'un ensemble de décisions prises par les deux parties.

Paule Bouvier, conseiller de l'Union Mongo - UNIMO

Licenciée en sciences politiques et diplomatiques et licenciée en sciences politiques et administratives en 1953, Paule Bouvier a été nommée chargée de recherches à l'Institut de Sociologie en 1954, elle se spécialisa dans les questions africaines. Au cours de plusieurs séjours au Congo, elle participa à des recherches d'ordre sociographique et ethnologique. Elle publia, avec le professeur A. Doucy, une étude d'ordre économique-social sur les rapports entre l'Europe intégrée et les territoires d'Outre-mer. S'intéressant aux problèmes de la décolonisation, elle présenta en 1964 à l'ULB une thèse de doctorat sur l'accession du Congo belge à l'indépendance.

De 1956 à 1958, elle fut professeur à l'Institut supérieur des Etudes sociales d'Elisabethville, créé par l'ULB. Elle effectua des études de sociologie dans le milieu urbain d'Elisabethville.

Elle assista au congrès de Kisantu, où elle rencontra un certain nombre de leaders africains et des responsables de l'administration coloniale.

Arthur Doucy, allant siéger comme conseiller de la Balubakat, et le nombre de conseillers étant limité à un par délégation, Justin-Marie Bomboko demanda à Paule Bouvier d'être conseiller de l'Union Mongo.

Au cours de nombreuses réunions, P. Bouvier a eu l'occasion d'informer d'abord et d'approfondir ensuite les différents thèmes qui étaient discutés en réunions plénières et en commissions. Peu de documents furent élaborés; c'est principalement au cours de discussions que les problèmes furent abordés et explicités. En séance plénière, elle fut amenée à répondre à des questions précises posées par Eugène Njdoku ou par son remplaçant Léon Engulu. C'est principalement avec Justin Bomboko qui était dans les coulisses de la Table ronde, car il ne figurait pas parmi les représentants officiels, que Paule Bouvier eut l'occasion d'avoir une influence. Elle a connu Justin Bomboko, alors que chargée de recherches, il était étudiant en sciences politiques à l'ULB.

La principale préoccupation des leaders de l'Union Mongo était la fixation de la date de l'indépendance; les représentants de ce parti ne réalisaient pas d'une manière précise tous les problèmes que cela impliquait. En quoi, selon P. Bouvier, ils ne se différenciaient pas essentiellement des membres des autres délégations.

En marge des travaux de la Table ronde, des relations amicales se nouèrent avec les responsables Mongo. Ce qui expliqua qu'après la Table ronde, Paule Bouvier fut appelée comme conseiller politique de l'Union Mongo au moment de la préparation de la campagne électorale. Elle assista au déroulement de cette dernière à Coquilhatville. Elle revint à Léopoldville pour la première réunion du Parlement congolais et assista au déroulement des fêtes de l'indépendance.

Elle avait été pressentie pour entrer au cabinet de Justin Bomboko mais les événements de juillet 1960 mirent un terme à ce projet.

Henri Simonet, conseiller du PNP

Nombreux sont ceux qui ont cru qu'Henri Simonet avait été désigné comme conseiller à l'intervention d'Arthur Doucy. Il n'en est rien (60).

Docteur en droit et licencié en sciences économiques et financières de l'ULB, "son entrée dans la vie politique se produisit

(60) Henri Simonet, op. cit., pp. 19 et ss.

en 1960 à l'occasion de la réunion à Bruxelles de la conférence dite de la Table ronde" (61).

Auguste S. Gérard, administrateur d'une importante société coloniale du groupe de la Société générale de Belgique, avait demandé à Walter Ganshof van der Meersch, avocat général à la Cour de Cassation, s'il connaissait quelqu'un capable d'assurer la formation accélérée d'un certain nombre de délégués congolais. Le magistrat lui suggéra Henri Simonet, un de ses anciens élèves. Ce dernier accepta de donner des cours à des délégués "regroupés dans un parti de circonstance créé très rapidement à la diligence de l'administration territoriale avec probablement la bénédiction des deux autres piliers de la présence belge au Congo qu'étaient l'Eglise et la Société Générale de Belgique" (62). Il s'agissait de membres du PNP qui furent réunis à l'Institut de sociologie Solvay.

H.Simonet devint conseiller de ce parti. Il garda un souvenir critique d'hommes tels que Joseph Kasavubu, Albert Kalonji, Paul Bolya et de l'estime pour Cyrille Adoula mais c'est l'arrivée de Patrice Lumumba qui le marqua le plus : "L'ambiance s'électrifa véritablement (...) c'était un orateur impulsif et éloquent (...) la conférence s'accéléra (...) elle acquit un rythme nerveux".

Dans ses mémoires, peu de choses sur sa participation quotidienne aux travaux, par contre une violente critique de la politique belge dont l'impréparation lui paraissait manifeste : "Un problème permanent de la politique belge est en premier lieu la légèreté avec laquelle sont prises certaines décisions et l'incapacité d'en mesurer toutes les conséquences. Mais aussi le fait que lorsque la décision est prise, elle ne l'est qu'au terme d'atermoiements paralysants dont on ne sort qu'en suivant la ligne de moindre résistance. Le gouvernement belge avait trébuché sur à peu près tous les obstacles qui se mettaient sur la voie d'une solution politique aux problèmes congolais dès la prise de conscience de l'opinion belge" (63).

Il ajoutait : "Les livres d'histoire qui relatent les instants puissamment dramatiques au cours desquels les peuples conquièrent leur indépendance ou la proclament, seraient bien en peine de conférer à la naissance de l'indépendance du Congo autre chose que le ton parfaitement banal d'un fait divers. Qu'on en juge. Au cours d'une séance dont je me souviendrai toute ma vie, Auguste

(61) Ibidem, p. 19.

(62) Ibidem, p. 20.

(63) Ibidem, pp. 24-25.

De Schrijver présenta aux Congolais - à la limite il donnait même l'impression de les prier de bien vouloir accepter - l'indépendance à la date la plus rapprochée possible. Et c'est ainsi que sans beaucoup de circonlocutions, il fut décidé, sans préparation, sans vision, sans précautions non plus comme devaient le faire apparaître les mutineries de la force publique après la déclaration de l'indépendance, que le Congo accédait à la souveraineté. La Belgique largua sa colonie en espérant cependant que par un certain nombre de liens économiques et financiers, elle pourrait continuer à garantir ses intérêts. Ceci fera d'ailleurs l'objet d'une autre conférence, dite de la Table ronde économique et financière" (64).

H. Simonet participa également à la Table ronde économique et financière à la demande de Cyrille Adoula (MNC-Kalonji) sans pour autant être attaché à une délégation déterminée (65).

Sur le rôle qu'il aurait pu jouer ultérieurement, Simonet écrit : "Peu avant le 30 juin 1960, Arthur Doucy, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, s'était jeté avec délectation dans le sérail de la politique congolaise, sans doute parce qu'il en adorait les détours. Il jouait le rôle d'inspirateur occulte de certains mouvements politiques qui défendaient le principe d'une indépendance rapide. Comme beaucoup d'hommes grisés par le sentiment de manipuler les autres, il avait en lui une forte dose de naïveté et une capacité d'affabulation - parfois nécessaire en politique si on veut garder le moral - que ses adversaires assimilaient à de la mythomanie pure et simple. Je n'ai jamais réussi à démêler l'écheveau des contacts, intrigues et combinaisons qui faisaient les délices de cet homme très séduisant et charmeur, au demeurant bon ami. Plus tard, devenu président de l'Université et à ce titre le côtoyant, je me suis rendu compte que l'inextricable était sa vue et son plaisir. Bref, il avait échafaudé un réseau administratif au bénéfice du futur gouvernement congolais. J'y avais ma place, puisqu'il me destinait à devenir chef de cabinet de Justin Bomboko, lui-même promis à une brillante carrière de ministre des Affaires étrangères. Il m'enjoignit donc de me tenir prêt à rejoindre mon affectation dès que le télégramme d'Etat qu'il m'annonçait me parviendrait. A ce jour, je l'attends encore" (66).

(64) H. Simonet, op. cit., p. 25.

(65) En fait, H. Simonet fut attaché à une délégation qui se retira dès le premier jour. Il continua à siéger comme conseiller mais sans que le parti ne soit présent.

(66) H. Simonet, op. cit., pp. 27-28.

Jean Le Brun, conseiller du PNP

Docteur en droit de l'UCL, Jean Le Brun avait bénéficié d'une bourse Comitra pour effectuer un travail sur les défenseurs en droit tribal, qui lui avait permis de voyager pendant deux mois à l'intérieur du Congo.

Au moment de la Table ronde, Jean Le Brun était un des assistants du professeur Paul De Visscher en droit public, droit administratif et droit international public. Par son intermédiaire, J. Le Brun entra en relation avec la délégation du PNP. L'université le libéra de ses obligations pendant la période de la Table ronde.

Les contacts et les discussions avec les délégués eurent lieu quotidiennement, ils avaient pour objet de préparer les travaux en séances publiques et en commissions, et portaient sur les points à l'ordre du jour.

J. Le Brun se souvient qu'en début de conférence, il a établi deux notes traitant respectivement de l'Etat unitaire et de l'Etat fédéral.

Il a également participé à la rédaction de notes de travail et plus particulièrement à des communiqués de presse, fort nombreux à l'époque. Pendant cinq ou six jours, au début de la conférence, Jean Le Brun a travaillé quotidiennement avec les délégués en collaboration avec Henri Simonet. Ultérieurement, il fut intégré dans une équipe plus large que dirigeait l'avocat Cyr Cambier.

J. Le Brun a participé à l'importante réunion des délégations congolaises, au cours de laquelle la date de l'indépendance fut déterminée.

La délégation du PNP était "coachée" par M. Bodart. J. Le Brun qui semblait être proche des milieux coloniaux était en charge de la délégation pour toute l'organisation matérielle du voyage. Il jouait un rôle qui était perçu comme celui du cornac de la délégation. A aucun moment, il ne s'immisça dans les discussions politiques.

Pour J. Le Brun, il était impensable qu'à partir du moment où on avait décidé de réunir à Bruxelles un ensemble de responsables africains, la nature des engagements, qui seraient pris au cours des discussions, ne soit pas politique; ils ne pourraient en au-

cun cas être ultérieurement remis en question. La délégation du PNP était favorable à l'Etat unitaire.

Cyr Cambier, conseiller du PNP

En 1960, Cyr Cambier était avocat inscrit au barreau de Bruxelles, spécialisé en droit administratif. S'il s'intéressa aux travaux de la Table ronde, c'est vraisemblablement à l'intervention du professeur Paul De Visscher. A l'époque, il était maître de conférence à l'UCL. Ultérieurement, il succèda à Paul De Visscher à la chaire de droit administratif de l'Université de Louvain.

A l'occasion de la Table ronde, il déclara à ses collaborateurs : "Notre indépendance est liée à la gratuité de nos conseils, c'est notre force". Dès le départ, il fut entouré de toute une équipe qui était principalement formée de collaborateurs de son cabinet d'avocat. Cette équipe était fortement structurée. Elle comprenait notamment Jacques Putzeys, à l'époque professeur de droit constitutionnel comparé à l'ICHEC, Jacques Falys, Raymond Gorbitz et Guy Horsmans.

Cyr Cambier était tout à la fois avocat et professeur. D'après Jean Le Brun, il concevait son rôle de conseiller comme étant essentiellement pédagogique. A aucun moment, il ne joua ou ne voulut jouer un rôle sur le plan politique. Neveu du père Cambier qui fut missionnaire au Congo, il donna à l'époque l'impression d'assurer un devoir de civilisation en assumant son rôle pédagogique. Il avait une conception élevée de celui-ci et en assumait pleinement la responsabilité à l'égard des dirigeants congolais dont il se sentait moralement responsable.

Aucune influence directe ne s'exerça de l'extérieur sur le groupe. Selon J. Putzeys : "On lui avait fait confiance, c'était devenu sa responsabilité".

On vit également s'adjoindre à l'équipe Jacques Dembour, chargé de cours en droit administratif à l'Université de Liège.

H. Simonet et J. Le Brun ne furent pas intégrés totalement à cette équipe essentiellement pédagogiques qui travailla de jour comme de nuit. Elle continua à fournir ses conseils lors de la Table ronde économique; elle fut rejointe par Robert Florin, licencié de l'ICHEC.

Selon J. Putzeys, au départ les délégués du PNP ne croyaient pas à l'indépendance. A l'annonce de celle-ci, Paul Bolya lui a exprimé un sentiment de frustration dû à l'impréparation des Congolais à assumer cette responsabilité.

Georges Mineur, conseiller des chefs coutumiers

Georges Mineur, décédé en 1976, était docteur en droit de l'ULB. Parti au Congo en qualité de magistrat, il fut substitut du Procureur du Roi à Stanleyville et au Katanga avant de passer plusieurs années en cette qualité à Bujumbura. A son retour en Belgique, il devint professeur à l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer - INUTOM. Son fils lui fit rencontrer un de ses amis, Jacques Maisin, il lui demanda de participer à la conférence.

Au cours de sa carrière coloniale, il se lia d'amitié avec Antoine Mwenda Munongo, grand chef des Bayeke. Lorsque ce dernier vint en Belgique, c'est tout naturellement qu'il fit appel à Georges Mineur pour conseiller les chefs coutumiers.

Le Mwata Yamvo, grand chef des Lunda, avait remis une note au ministre Van Hemelrijck lors de son voyage en janvier 1959, dans laquelle il résumait la position des chefs coutumiers. Un an avant la Table ronde, il regrettait que, malgré leur loyalisme et leur satisfaction déclarée à l'égard de la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959, il n'avait pas été tenu compte des droits coutumiers lors de l'instauration d'élections au suffrage universel.

Les conseillers des chefs coutumiers avaient rédigé un long discours qui fut prononcé par Mwenda Munongo. Ce document fit la synthèse de leurs positions, il semble avoir été rédigé par G. Mineur. A.M. Munongo exposa longuement le point de vue des milieux coutumiers et ruraux au sujet des futures structures de l'Etat congolais : "Le Grand Chef des Bayeke proteste, d'abord, contre le fait que 80% des voix exprimées au Congo ne sont représentées à Bruxelles que par 20% des délégués". Pour eux, la conférence avait été, de ce fait, dénaturée. "Vous avez sacrifié les intérêts de ceux qui vous ont fait confiance" (67). D'après lui, il était faux de prétendre que l'ordre coutumier s'opposait au développement économique et à la transformation sociale. "Les chefs coutumiers en Afrique n'accèdent au pouvoir qu'avec l'as-

(67) G.-H. Dumont, op. cit., p. 72.

sentiment de leur peuple et n'exercent le pouvoir qu'avec l'aide et sous le contrôle d'un conseil" (68).

Les représentants des milieux coutumiers demandèrent le respect de l'autorité traditionnelle dans le cadre des circonscriptions et le respect de la légitimité grâce à une représentation de droit dans les institutions les plus élevées. Ils ne furent pas écoutés.

Le porte-parole des chefs coutumiers reconnaissait que ses collègues étaient divisés quant à la structure de l'Etat congolais. Ceux-ci ne voulaient pas la dislocation du Congo mais les uns souhaitaient une fédération d'Etats tandis que les autres se contentaient d'une autonomie provinciale très poussée.

Les chefs coutumiers voulaient que les relations entre la Belgique et le Congo soient définies en pleine liberté, entre deux Etats également indépendants. Cette coopération devait être culturelle, liée à l'enseignement universitaire, secondaire et technique; elle devait également se matérialiser sur les plans scientifique, administratif, économique et diplomatique. "Nous voudrions notamment, devait conclure le Grand Chef Munongo, trouver dans un rapprochement avec la Belgique, l'assurance que le pouvoir central n'abusera pas des moyens économiques, financiers et militaires qui seront à sa disposition, pour asphyxier les Etats ou Provinces et aboutir à la dictature qui est, nous le soulignons, notre crainte majeure.

A cet effet, nous reportons nos espoirs sur la personne du Roi Baudouin et nous souhaitons que dans une formule d'union personnelle entre la Belgique et le Congo, il veuille utiliser l'immense prestige qu'il a conquis chez nous et mettre à notre disposition l'affection désintéressée que visiblement il nous porte" (69).

Jacques Maisin, conseiller des chefs coutumiers

A l'époque de la Table ronde, Jacques Maisin était avocat au barreau de Bruxelles. Docteur en droit de l'UCL de la promotion de 1952, il n'avait pas de passé colonial. Il est devenu conseiller des chefs coutumiers à l'intervention d'un de ses amis, G. Mineur.

(68) G.-H. Dumont, op. cit., p. 73.

(69) Ibidem, p. 74.

D'après lui, les chefs ne souhaitaient pas l'indépendance dans l'immédiat et se rendaient compte que dans la nouvelle structure, ils n'auraient plus aucune autorité, les institutions coutumières étant amenées à disparaître.

Les chefs coutumiers se considéraient comme la colonne vertébrale du pays, estimant que si le régime belge avait déjà fortement diminué leur influence, l'indépendance devait l'annihiler complètement. De plus, ils appréhendaient le retour des luttes tribales et les combats fratricides. Pour eux, l'indépendance, telle qu'elle découlait de la Table ronde, allait se traduire par un véritable bain de sang.

J. Maisin voyait régulièrement, en compagnie de G. Mineur, les chefs avant les séances plénières et de commission et puis après celles-ci. Les discussions portaient sur les propositions du gouvernement; ces dernières étaient appréciées et commentées afin de préparer leurs interventions.

La trame du long discours d'Antoine Mwenda Munongo a été vraisemblablement rédigée sous forme de projet par G. Mineur. Après en avoir discuté avec lui, J. Maisin l'a relue au cours d'une réunion préparatoire.

J. Maisin a passé des heures à discuter avec les chefs coutumiers, les points de vue étant très souvent remis en question. En séance, les chefs coutumiers, avant de se prononcer, lui demandaient son avis, principalement au moment des votes. Il n'a gardé aucun souvenir d'avoir rédigé des notes ou documents pour les chefs coutumiers.

Lors des discussions préparatoires sur les grandes options de la Table ronde, la même procédure intervint :

- dans un premier temps, les chefs coutumiers exposaient leur point de vue;
- au cours d'une deuxième étape, on essayait de déceler dans les échanges de vue ce qui paraissait primordial;
- enfin, J. Maisin faisait la synthèse de ce qui lui paraissait être la position communément acceptée par les chefs coutumiers et cette dernière devenait la position de la délégation.

Dans tous les cas, les décisions qui avaient été arrêtées, furent celles défendues en séance publique et en commission.

Selon J. Maisin, "les chefs étaient peiné et catastrophés devant l'évolution de la situation, ils ne demandaient pas l'indépendan-

ce, ils prétendaient que la population ne la demandait pas et ils étaient épouvantés de voir comment le gouvernement belge lâchait tout alors qu'à leurs yeux, cela ne se justifiait pas. Ils étaient convaincus que si le gouvernement belge avait fait preuve d'un minimum d'énergie, ils auraient pu refuser l'indépendance que 80% de la population ne souhaitait pas".

D'après J. Maisin, les chefs coutumiers se rendirent rapidement compte que, malgré leurs mises en garde répétées, les autorités belges ne tenaient aucunement compte de leurs avis. Les chefs coutumiers finirent par déclarer que, puisque tous les politiciens congolais voulaient l'indépendance, ils se ralliaient à ce point de vue, estimant parfaitement inutile de continuer à s'y opposer.

Evariste Loliki, conseiller du MNC-Lumumba

Né en 1931 à Lokanga (Kivu), Evariste Loliki était étudiant en sciences politiques et sociales à l'Université catholique de Louvain. Auparavant, il avait été diplômé de l'Ecole technique supérieure des Sciences administratives de Kisantu (70).

Il semble avoir été désigné comme conseiller par Victor Nendaka, représentant du MNC-Lumuba avant la libération de P. Lumumba.

E. Loliki participa, avec d'autres étudiants, aux travaux de la commission d'études de l'organisation interne du Congo (71).

Il participa ultérieurement, en qualité de délégué du Collège exécutif général de Léopoldville, à la Commission De Voghel, pour la préparation de la conférence de la Table ronde économique.

(70) G.-H. Dumont, op. cit., Annexe V, p. 231.

(71) Composition de la commission d'études de l'organisation politique interne au Congo : Chef de commission et rapporteur : Marcel Lihau, étudiant en droit (3^{ème} doctorat) et en sciences économiques (1^{ère} licence) Louvain; Membres : Evariste Loliki; J.-M. François Ngiese, étudiant en sciences politiques et sociales (1^{ère} licence) Louvain, diplômé de l'Ecole technique supérieure des sciences administratives de Lovanium de Kisantu; Laurent Nsingi, étudiant en sciences politiques et sociales (1^{ère} licence) Liège.

Jean Terfve, conseiller du Cerea

Jean Terfve fut, avec Jules Chomé (72) et Jules Wolff (73), un des avocats chargés de la défense des bourgmestres congolais, Arthur Pinzi et Gaston Diomi, après les événements du 4 janvier 1959.

Ancien ministre, Jean Terfve avait été député communiste. Il était en contact permanent avec Anicet Kashamura.

Le Cerea était représenté au début de la conférence par A. Kashamura; il fut remplacé par Jean Weregemere à la suite d'une décision prise par l'assemblée du Cerea à Bukavu le 9 février 1960. Interrogé par les journalistes, le 11 février, A. Kashamura devait déclarer : "Je ne suis pas communiste et le deviendrai jamais". Après le départ de A. Kashamura, J. Terfve ne siégea plus comme conseiller du Cerea (74). Selon J. Gérard-Libois, il a cependant joué un rôle "important et modérateur".

Jean Terfve continua à jouer un rôle après la Table ronde comme semblent le démontrer deux rapports de la Sûreté congolaise. Dans son rapport hebdomadaire du 20 au 26 mars 1960, elle estimait que les communistes avaient un représentant qualifié à Léopoldville, en effet : "Le Département a délivré un certificat autorisant le séjour au Congo de maître Terfve, arrivé le 25 mars à Léopoldville, en vue de défendre M. Tshimanga devant une commission administrative d'appel" (75). Le rapport de la semaine du 10 au 16 avril 1960 relevait que des représentants du Congo avaient participé aux conférences extraordinaires d'Accra et de Conakry et que P. Lumumba était en visite chez le président Nkrumah. D'après ce document, P. Lumumba était "l'objet, tout comme M. Kashamura et peut-être M. Kasavubu, d'offres communistes. M. J. Terfve leur a communiqué un projet de programme social et économique tout en recommandant bien de rompre tout lien, surtout militaire, avec les puissances colonialistes. En aucun cas, selon lui, le Congo ne peut être intégré dans le Marché commun ou l'OTAN" (76).

(72) Jules Chomé était président de la section belge de l'Association des juristes démocrates.

(73) Jules Wolff était délégué permanent de la Commission des droits de l'homme à l'ONU et président de la section juridique de la Ligue belge des droits de l'homme.

(74) Cité dans G.-H. Dumont, op. cit., p. 91.

(75) Colonel Vandewalle et Jacques Brassinne, op. cit., Tome II, p. 139.

(76) Ibidem, p. 152.

Après son arrivée à Bruxelles, un des premiers contacts de Patrice Lumumba fut Jean Terfve. "J'ai vu Lumumba pratiquement au moment où il est arrivé. Pas à l'aérodrome, mais il est immédiatement venu (comme quelques-uns qui sont ici d'ailleurs), à mon appartement privé. Cela ne signifie pas que Lumumba était communiste, ou crypto-communiste. Ni à ce moment, ni à un autre. Je ne me suis jamais fait d'illusions. Je n'ai pas été le conseiller de tout le monde, mais j'ai eu des conversations avec tous. Même l'actuel Président du Zaïre, M. Mobutu, est venu chez moi, dans le même fauteuil, de la même façon que les autres. Mais j'en reviens à Patrice Lumumba. Je le vois encore, le soir où il est arrivé. Il avait l'impression que sa participation à la Table ronde allait provoquer des retournements de situation et une accélération. Je dirais même, rétrospectivement, qu'il a dû avoir, à cet égard, parce qu'en fait de calmans de la politique, cette Table ronde se portait particulièrement bien !

Les Africains étaient ceux qui arrivaient avec le coeur le plus pur, mais il n'y avait pas place pour les élans auxquels Lumumba pensait. D'ailleurs, le premier élément essentiel, l'indépendance, était déjà acquis. On n'allait plus entrer que dans les discussions sur les modalités et sur les délais" (77).

Victor Promontorio, conseiller de l'ASSORECO

Victor Promontorio était avocat au barreau de Bruxelles. Il assista avec le titre de conseiller de l'Assoreco à la Table ronde économique. Peu d'éléments ont pu être rassemblés sur le rôle qu'il joua auprès de l'Assoreco.

Après la Table ronde, il rejoignit le Congo où il devint sénateur; plus tard, il revint en Belgique.

Antoine Rubbens, conseiller de l'Union congolaise

Fondateur et conseiller de l'Union congolaise, A. Rubbens était avocat à Elisabethville. Il était connu pour ses opinions démocrates-chrétiennes et participait activement, depuis plusieurs années, à la vie publique du Katanga. Son intérêt pour les populations était grand, il avait traduit la philosophie bantoue, du R.P. Tempels.

(77) P. De Vos, op. cit., pp. 62-63.

Parti modéré, l'Union congolaise fut la première à susciter un mouvement d'alliance et des regroupements sur la base d'idéologies identiques.

M. Coulet, conseiller de l'ARP

Aucune trace de M. Coulet n'a pu être retrouvée.

LES CONSEILLERS OFFICIEUX DE LA TABLE RONDE

A côté des conseillers officiels, il y eut de nombreux conseillers officieux qui jouèrent un rôle non négligeable mais dont on a gardé peu de traces, à l'exception de Jean Van Lierde. Les renseignements qui ont pu être rassemblés sont présentés ci-après.

Le groupe Marzorati joua également un rôle, c'est dans les locaux de son secrétariat que se tinrent certaines réunions du Cartel d'abord, du Front commun ensuite. De même, comme on l'a vu précédemment, les Amis de Présence africaine jouèrent un rôle déterminant dans la préparation des travaux et la formation du Front commun.

Jean Van Lierde

Au moment de la Table ronde, Jean Van Lierde, secrétaire général du CRISP, était également président des Amis de Présence africaine. Il organisait des conférences et publiait un bulletin mensuel *Le livre africain*. Il assumait de plus la responsabilité de la revue internationale *Routes de paix* qui s'appela ultérieurement *Coexistence* et la direction de la librairie *Le livre africain*. Cette dernière était en liaison directe avec la revue *Présence africaine* à Paris, dirigée par Alioune Diop et Aimé Césaire.

Des réunions avec des responsables et des étudiants congolais étaient organisées régulièrement dans les locaux du secrétariat des Amis de Présence africaine, à Bruxelles. C'est là que se tint le 16 janvier une première réunion de délégués où il fut notamment question de la constitution du Front commun (78). C'est le lundi 18 janvier que ce dernier fut officiellement créé.

(78) Article du *Journal Congo* cité par P. Houart, op. cit.

D'après Jean Van Lierde, il fut le "coordinateur extérieur" de l'entente entre partis congolais et l'initiateur de l'importante réunion du 18 janvier 1960. Parmi les étudiants se trouvaient Marcel Lihau, Thomas Kanza et Justin Bomboko.

Jean Van Lierde, qui avait organisé entre 1958 et 1960 une série de réunions et de conférences publiques pour des orateurs africains, était également lié avec la plupart des conseillers officiels tels que J. Van Bilsen, J. Gérard-Libois, F. Perin, G. Spitaels, A. Doucy, ...

J. Van Lierde se réjouissait des résultats acquis : "Quoiqu'il arrive, cela restera dans l'histoire et nous pouvons, noirs et blancs, nous réjouir d'avoir contribué passionnément à cette révolution rapide et audacieuse... Maintenant, à partir de cette immense liberté conquise, tout reste à faire pour bâtir cette indépendance du Congo" (79).

Au cours des émissions de la RTB, J. Van Lierde déclara : "Tout au début de 1958, nous avons préparé, nous, minorité de la gauche progressiste métropolitaine, une action commune avec les partis nationalistes congolais qui allaient se structurer et se développer. C'est au cours de l'été 1958 que nous avons préparé le voyage d'Accra où allaient se rendre Ngalula, Diomi et Lumumba. Nous espérions aussi y voir Kasavubu, mais il n'a pas reçu son visa. La perspective de ce voyage était non seulement la création du MNC, mais la structuration profonde de tous les partis politiques congolais, qui devaient ensuite déclencher une campagne non-violente de non-coopération avec le pouvoir colonial. J'étais le responsable de Présence africaine et pour moi tout cela avait énormément de sens, car pour la première fois les Congolais entraient dans la société africaine de culture, avec tous les "grands" de la poésie africaine de l'époque. Car leur participation à la conférence d'Accra était le signe de leur entrée dans la lutte contre le colonialisme et contre l'impérialisme. C'était le début du mouvement qui allait aboutir au 30 juin 1960, à l'idée aussi du pan-africanisme" (80).

(79) Jean Van Lierde, La révolution non violente au Congo, Coexistence, No 68-69, février 1960.

(80) P. De Vos, op. cit., p. 19.

Maître Croquez

La situation s'aggrava dans le Bas-Congo lorsque débuta dans la première quinzaine de février à Léopoldville, le procès de J. Kasavubu, bourgmestre révoqué de la commune de Dendale. Accusé d'atteinte à la sécurité publique, il fut défendu par maître Croquez avocat au Barreau de Paris. Ce dernier tint des propos d'audience peu favorables à la politique coloniale belge (81).

Cette situation fut confirmée par l'extrait du rapport de la sûreté congolaise du 21 au 28 février 1959 : "A Léopoldville, une confiance en voie de rétablissement a été remise en cause par les événements de Brazzaville, par les apparences d'un conflit entre hautes autorités locales et métropolitaines, par les propos d'audience de Me Croquez, par la presse et par une campagne de tracts clandestins" (82).

Au cours d'une émission de la RTB, il fut déclaré que, lors de la Table ronde, on avait souhaité que Joseph Kasavubu puisse rentrer en séance afin qu'il n'y ait pas d'incident dans le Bas-Congo, d'autant qu'à la même époque certains Français intriguaient à Paris et à Brazzaville. Pour Jules Gérard-Libois : "Nous étions très inquiets de ces rumeurs et des interventions de l'avocat français de Joseph Kasavubu, ainsi que de l'entourage de l'abbé Fulbert Youlou, président du Congo-Brazzaville, qui songeait peut-être à pousser le Bas-Congo vers une déclaration unilatérale d'indépendance. En résumé, tout au long de la Table ronde, notre principale préoccupation a été de donner une espèce d'unité au Congo et d'éviter qu'il y ait sécession du Katanga et du Bas-Congo" (83).

Jacques Marres

Docteur en droit de l'Université de Liège, il était avocat à Stanleyville. Il était à Léopoldville en janvier 1959 au moment des émeutes (84). Il défendit P. Lumumba au cours de son procès en 1959.

(81) Colonel Vandewalle et J. Brassinne, op. cit., Tome I, p. 71.

(82) Ibidem, p. 72.

(83) P. De Vos, op. cit., p. 66.

(84) Co-auteur avec Pierre De Vos de L'équinoxe de janvier. Les émeutes de Léopoldville, Editions Euraforient.

J. Marrès fit un bref séjour à Bruxelles pendant la Table ronde. P. De Vos se souvient qu'il se rendit avec lui et P. Lumumba chez J. Terfve. Il était en relation étroite avec V. Nendaka.

A la RTB, il déclara : "On ne pouvait tout de même pas concevoir de tenir la Table ronde sans Patrice Lumumba, ou alors il ne fallait pas organiser cette conférence" (85). Pour lui, dès novembre 1959, c'est-à-dire au moment du procès de P. Lumumba, "il fallait s'entendre avec la personnalité africaine qui, on l'aime ou on ne l'aime pas, représentait pratiquement le Congolais" (86).

"Dans sa prison de Stanleyville, selon J. Marrès, P. Lumumba avait parfaitement compris au moment de son procès, que l'indépendance allait le prendre de vitesse" (86).

Jacques Marrès, qui avait vu P. Lumumba en prison à diverses reprises, se plaignit de ce que : "les avocats n'avaient pas été prévenus du transfert de P. Lumumba. On nous dit simplement que nous ne pouvons pas nous rendre à la prison. On l'envoie à Jadotville, et trois jours après, on le fait rhabiller et on le libère pour l'envoyer à Bruxelles..." (87).

En ce qui concerne la participation de P. Lumumba, il affirma que V. Nendaka lui avait téléphoné pour demander s'il devait entrer en séance à la Table ronde. "Je lui ai dit : 'Qu'avez-vous convenu avec Patrice Lumumba ?' 'M. Nendaka m'a répondu : 'J'ai promis de ne pas y aller tant qu'il ne serait pas libéré. J'ai donné ma parole'. 'Je lui ai répondu que quand on donnait sa parole, on la tenait'" (88).

Les autres conseillers officieux

Avant et pendant la Table ronde, on avait également parlé de différentes personnes dont le rôle n'est cependant pas connu. Il fut ainsi question de MM. Dehalu, De Larue et Dides lors de la "disparition" de J. Kasavubu. Théophile dit Yves Dehalu aurait été conseiller de J. Kasavubu, sans que ce fait ait été confirmé. Un article de l'hebdomadaire Pourquoi Pas ? le présente comme "ne

(85) P. De Vos, op. cit., p. 52.

(86) Ibidem, p. 61.

(87) Ibidem, p. 53.

(88) Ibidem, p. 68. Allusion à un rapport de la Sûreté où J. Marrès était mis en cause.

quittant pas le leader du Cartel" (89). Ce même hebdomadaire mettait en cause deux citoyens français, MM. De Larue et Dides.

Les noms de trois femmes ont également été évoqués. La première, Elyane Vermeirsch, figurait sur deux photos publiées dans *Le pari congolais*, la première en compagnie de Patrice Lumumba et de trois autres Européens (90), la seconde de Joseph Kasavubu.

La deuxième, Maryse Hockers-Perin, séjourna à Elisabethville. La Conakat et Jason Sendwe avaient déposé plainte contre elle pour incitation à la désobéissance civile. En juin 1960, "Mme Maryse Perin, qui est Belge, avait été envoyée, la semaine dernière, au Katanga par le professeur Doucy de l'Institut Solvay de Bruxelles, en tant que conseillère du Cartel. Aucun élément n'ayant pu être rassemblé contre elle, elle a été relâchée une heure plus tard" (91).

La troisième, Mme Blouin, était au Congo au moment de la conférence pour créer le mouvement féminin du PSA. Il semble qu'ultérieurement elle ait été expulsée du Congo; elle y retourna ensuite et elle aurait été proche d'Antoine Gizenza. Mme Blouin affirma que "le gouvernement belge ne pourra jamais prouver qu'elle est communiste. Les accusations selon lesquelles Mme Spitaels (de l'Institut Solvay) et elle étaient responsables du litige entre l'Abako et le PSA, n'étaient pas fondées. 'J'ai tout fait pour éviter qu'il y ait rupture entre l'Abako et le PSA'" (92). Elle a travaillé ultérieurement avec Serge Michel qui fut au cabinet de P. Lumumba de juillet à septembre 1960.

(89) *Pourquoi Pas ?*, éditorial, 5 février 1960.

(90) *Le pari congolais*, op. cit., pp. 57 et 63.

(91) *Ibidem*, p. 97.

(92) *Ibidem*, p. 98.

Conclusions

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire et à écrire sur la préparation, le déroulement et les implications ultérieures de la Table ronde, événement qui marqua la fin du régime colonial belge du Congo.

Dans ses mémoires, l'ancien ministre H. Simonet est extrêmement sévère pour la politique belge parlant de "la légèreté avec laquelle furent prises certaines décisions sans être capable d'en mesurer toutes les conséquences (93)". Ce jugement est très dur. S'il est exact que l'indépendance fut accordée dans le manque d'intérêt quasi général de l'opinion publique belge, l'autonomie avait cependant été évoquée à diverses reprises depuis deux ans sans pour autant que des dispositions préparatoires à celle-ci ne fussent mises en oeuvre.

Le gouverneur général Pétillon, ministre des Colonies du 5 juillet 1958 au 5 novembre 1958, avait réuni un groupe de travail dont le ministre Van Hemelrijck lui confia ensuite la direction. Cette équipe rédigea, après enquête au Congo et avant les émeutes de Léopoldville, un rapport qui se terminait comme suit : "La Belgique propose d'établir au Congo un Etat autonome, bénéficiant d'un régime démocratique, dans le respect des Droits de l'Homme et des valeurs africaines". Comme le constata le professeur J. Stengers, "il avait tout un plan pour l'établissement de cette autonomie politique. Par conséquent, ce que fait M. Van Hemelrijck, c'est surtout ajouter à ce projet différents éléments et l'idée d'indépendance. C'est évidemment capital. Mais cela n'empêche pas qu'il reste très largement l'héritier de son prédécesseur" (94). Le ministre A. De Schrijver réalisa la politique définie par ses prédécesseurs.

(93) H. Simonet, op. cit., pp. 24-26.

(94) Jean Stengers in P. De Vos, op. cit., p. 37.

Affirmer que rien n'avait été préparé est donc inexact; cependant, prétendre au contraire que le gouvernement belge savait jusqu'où il comptait aller et comment il allait préparer l'accès à l'indépendance est certainement une contre-vérité. Pris au dépourvu par les positions arrêtées à l'unanimité par les délégations congolaises, le gouvernement belge les accepta et dès que les décisions primordiales furent prises, les ministres eurent à coeur de les exécuter à la lettre.

Il ressort des déclarations faites par un certain nombre de conseillers, que la revendication de l'indépendance immédiate était une thèse maximale avancée par les Congolais pour obtenir la fixation d'une date. Cette dernière aurait dû intervenir dans un délai que l'on pouvait évaluer à un minimum d'une année.

La plupart des conseillers européens, comme les délégués congolais, furent étonnés de voir la facilité avec laquelle le gouvernement belge accéda à leur requête, ainsi que la date très rapprochée qui fut fixée.

Après un Conseil de la Couronne, les résolutions furent traduites dans une loi belge et constituèrent pour un court laps de temps, la "Loi fondamentale" du Congo.

Un des facteurs qui eurent une influence déterminante sur le cours des événements, fut la création du Front commun préconisé par des conseillers officiels et des conseillers officieux et dont la concrétisation fut réalisée avec l'appui des étudiants congolais de Belgique; l'idée aurait toutefois été lancée antérieurement à Léopoldville.

Le rôle de l'Asbl Amis de Présence africaine fut important dans la préparation de la Table ronde. Depuis 1957, la plupart des leaders congolais y furent reçus; des conseillers comme J. Van Bilsen, A. Doucy, E. Glinne, H. Simonet, P. Bouvier et J. Gérard-Libois y firent des conférences.

Les conseillers jouèrent un rôle d'inégale importance, leur impact étant directement lié à leur personnalité et à l'intérêt qu'ils portaient auparavant aux événements du Congo.

Ceux qui eurent une véritable influence sont ceux qui étaient déjà profondément engagés dans la politique congolaise avant janvier 1960, tels que J. Van Bilsen, A. Doucy, J. Van Lierde sur le plan politique, J. Humblé et A. Rubbens pour les intérêts coloniaux locaux et J. Gérard-Libois.

Des liens entre certains conseillers peuvent être soulignés. Ainsi J. Gérard-Libois, J. Van Lierde et F. Perin ont en commun leur action au sein du CRISP. Ces trois personnes avaient des contacts suivis avec des conseillers liés à une institution universitaire, l'Institut de sociologie de l'ULB : A. Doucy, A. Evrard-Spitaels, P. Bouvier et, dans une certaine mesure, H. Simonet. Tous poursuivaient des objectifs politiques et entretenaient, à des degrés divers, des relations avec Jef Van Bilsen avec lequel ils se retrouvaient, pour partie, au sein du Cartel. A côté de ces deux "groupes" se trouvait l'équipe dirigée par Cyr Cambier. Il y avait donc beaucoup d'universitaires (docteurs en droit notamment) parmi les conseillers.

Dans de nombreux cas, ceux qui conseillèrent le Cartel firent prévaloir leurs vues, la plupart des autres délégations adoptant leurs positions.

Certains autres conseillers ont peut-être eu un rôle important mais celui-ci est méconnu, peu de traces de leur influence ayant été retrouvées.

D'autres encore, comme François Perin et Henri Simonet, firent leurs premières armes politiques dans le débat belgo-congolais. Certains, enfin, y furent associés par hasard ou n'intervinrent que sur des points particuliers sans exercer une influence déterminante sur le cours des événements.

De l'avis de tous, les conseillers restèrent dans leur rôle, n'intervenant pas en séance, à l'exception toutefois de J. Humblé de la Conakat.

Peu de documents importants furent rédigés durant cette période, les délégations congolaises les mieux structurées avaient déjà arrêté leurs positions avant la réunion de la Table ronde.

Bien qu'appréciés par les responsables politiques belges, la plupart des conseillers étaient des inconnus pour ceux-ci. Peu ou pas trace de contact ou de dialogue entre les ministres belges présents à la conférence et les conseillers; les raisons de cette situation sont difficiles à apprécier, méconnaissance ou volonté formelle de jouer le jeu dans le respect mutuel des différents partenaires. Ce qui paraît certain, c'est que les autorités belges n'eurent aucune influence sur eux. Par contre, ils en eurent, à des degrés divers, sur les délégués congolais.

A côté des conseillers officiels, il y eut des conseillers officieux. Parmi ceux-ci, des Belges et des étrangers. On peut affir-

mer que seuls les Belges semblaient avoir eu un impact pendant cette période, Jean Van Lierde fut parmi ceux-ci.

On ne peut passer sous silence une personnalité belge qui, bien que n'étant pas conseiller, joua cependant un rôle appréciable dans le déroulement et la conclusion des travaux, il s'agit d'Henri Rolin, sénateur et ancien ministre socialiste qui, par ses interventions, accéléra le cours des événements (95).

La Table ronde octroya donc aux Congolais la date et leur totale indépendance, ce pourquoi ils étaient venus à Bruxelles; leurs conseillers les y aidèrent. Les événements qui se déroulèrent ultérieurement furent profondément influencés par les décisions prises en ce début de 1960.

(95) Henri Rolin déclara notamment : "La Belgique doit, le 30 juin remettre toutes les clés au Congo et ce sont les Congolais qui décideront de l'usage qu'ils en feront", cité dans La Conférence de la Table ronde belgo-congolaise, Courrier hebdomadaire du CRISP, No 59, mars 1960, pp. 14-15.